

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire  
   M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 17**

Séance tenue le 7 décembre 1999, à 14 h  
Salle Dom Polski  
1956, rue Frontenac  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 7 décembre 1999 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE MONTRÉAL-CENTRE:	
ANNE BRUNEAU, CLAUDINE CHRISTIN, LOUIS DROUIN.....	1
REPRISE DE LA SÉANCE.....	17
COALITION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DU QUÉBEC:	
MARTIN LAPOINTE, GILLES VAILLANCOURT.....	17
VILLE DE MONTRÉAL:	
ANDRÉ AUBIN, NOUSHIG ELOYAN, MICHEL GAGNÉ .....	37
REPRISE DE LA SÉANCE.....	56
TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MONTRÉAL	
YVES BELLAVANCE, ANNE THIIBAUT .....	56
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC:	
GILLES CHARLAND, ROBERT DEMERS, CLAUDE GÉNÉREUX .....	72

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Nous en sommes dans les toutes dernières étapes de la deuxième partie de l'audience. Comme vous le savez, notre mandat va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000.

10 Dans la première partie de l'audience, nous avons fait une tournée du Québec pour permettre aux gens de poser des questions et ramasser l'information pertinente au dossier. Et dans la deuxième partie qui s'achève demain, normalement, vous venez présenter des mémoires dans lesquels vous essayez d'attirer l'attention de la Commission sur des points qui vous semblent essentiels et, dans certains cas et souvent, vous documentez votre approche qui permet d'enrichir d'une manière très considérable tout le contexte de l'audience.

15 Ce que nous vous demandons, nous vous demandons, quand votre tour est arrivé, de faire un bref résumé de votre mémoire, ce qui nous permet ensuite de poser des questions et d'échanger avec vous sur certains aspects de votre mémoire. Normalement, cet après-midi, nous devrions entendre la Direction de la santé publique de Montréal-Centre; la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec; la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec; la Ville de Montréal; et la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal.

25 La procédure veut qu'à la fin de la rencontre, il existe un droit de rectification qui est offert à toute personne dans l'assemblée si certaines affirmations étaient contraires à des faits dont vous pouvez faire démonstration. Ce n'est pas un droit de réplique mais c'est un droit de corriger des erreurs de faits.

30 Alors je pense qu'on peut maintenant procéder. J'invite la Direction de la santé publique Montréal-Centre à venir présenter son mémoire.

### M. LOUIS DROUIN :

35 Je m'appelle Louis Drouin. Je suis responsable de l'unité santé au travail santé environnementale à la Direction régionale de la santé publique à Montréal-Centre. Je suis accompagné de deux personnes qui ont préparé ledit mémoire: madame Claudine Christin, à ma droite, qui est conseillère en santé environnementale; et docteur Anne Bruneau qui est conseillère en maladies infectieuses. Je suis également accompagné ici, dans la salle, de monsieur Michel Lévis qui est dentiste-conseil à la Direction de santé communautaire et de madame Johanne Simard, pour des questions d'ordre technique.

40 Donc, ce que je vais faire, c'est de vous présenter sommairement le mémoire, c'est-à-dire le sommaire des trois premières pages. Globalement, comme vous le savez, la Direction de la santé publique a un mandat général de voir à l'amélioration de la santé de la population en

45 assumant un leadership dans l'action sur les facteurs qui l'influencent. Évidemment, parmi ces  
grands déterminants de la santé, la qualité de l'eau, dans sa globalité: eau potable, eaux  
récréatives, piscines, pataugeoires et bains tourbillons, eaux usées, joue un rôle important sur  
le maintien et l'amélioration de la santé des Montréalais.

50 Garder notre monde en santé, c'est, bien sûr, agir avant que la maladie ne survienne  
mais c'est aussi prendre des dispositions pour la freiner, voire l'enrayer. Pour y arriver, trois  
principes qui vous ont déjà été présentés, nous sont apparus fondamentaux. Il s'agit des  
principes de prévention, de précaution et d'équité.

55 Ainsi, à l'instar du mémoire provincial qui a été présenté par le Conseil des directeurs de  
la santé publique, nous traiterons de la question de l'eau le plus largement possible, en faisant  
ressortir les points particuliers qui nous concernent ici pour le territoire de la DSP de Montréal-  
Centre, soit le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

60 Au sujet de l'eau potable, considérant que la plupart des usines du territoire sont parmi  
les plus grosses au Québec, qu'elles disposent d'un traitement adéquat, qu'elles ne sont pas de  
celles recevant une pauvre qualité d'eau brute et qu'elles bénéficient, de façon générale, de  
personnel qualifié, il semble peu probable que des épidémies aient lieu relativement à la qualité  
de l'eau sortant des usines.

65 Cependant, nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs techniques. Dans le parcours que  
doit emprunter l'eau jusqu'au consommateur, l'eau passe à travers le réseau de distribution.  
Nous considérons que c'est le maillon le plus faible étant donné son piètre état pour lequel de  
nombreuses réparations sont nécessaires.

70 Nous considérons donc essentiel que les employés affectés aux travaux publics et les  
contractants soient sensibilisés aux effets potentiels de leurs travaux sur la qualité de l'eau en  
aval, que des procédures de mesure et de désinfection adéquates soient établies et respectées  
suite à des réparations, et ainsi que les travaux effectués sur les réseaux d'aqueduc et d'égout  
soient bien documentés.

75 Par ailleurs, il est important de souligner que si une éclosion relié à l'eau potable survient  
sur le territoire de la DSP de Montréal-Centre, elle serait plus difficile à identifier compte tenu de  
la présence de sept usines, de réseaux d'aqueduc complexes et de la mobilité de la population,  
80 de documenter cet état de situation-là dans notre région. Donc, c'est la raison pour laquelle on  
n'a pas de système de surveillance épidémiologique des épidémies d'origine hydrique dans notre  
région de Montréal, compte tenu de la complexité pour ce faire.

85 Au sujet des eaux récréatives. L'échantillonnage en rive de la Communauté urbaine de  
Montréal démontre, malgré la récupération des eaux usées par les intercepteurs, qu'il reste  
encore, comme vous le savez fort bien, des sources diffuses. La CUM identifie les causes  
probables telles la contamination des émissaires pluviaux, des égouts non raccordés, des  
fosses septiques inadéquates et la contamination des ruisseaux.

90 Pour qu'il y ait un jour une réelle récupération des usages, il est nécessaire que les municipalités procèdent à la recherche des causes et aux réparations nécessaires et que la CUM mette en place la meilleure technique à des coûts raisonnables pour éviter les déversements d'intercepteurs.

95 Au sujet des piscines et des pataugeoires. Et, ça, j'insiste pour ce volet-là, puisque c'est une situation qui, je crois, est problématique pour notre région, compte tenu que plusieurs milliers de Montréalais, à chaque été, utilisent ces infrastructures. Le gouvernement du Québec doit actualiser la réglementation existante et ce, autant pour le règlement sur l'eau potable que pour la réglementation sur les piscines et pataugeoires. Si, pour le premier, une révision est  
100 prévue, celui sur les piscines et pataugeoires, malgré de nombreux problèmes identifiés dans ces installations, est en voie d'abrogation.

Rappelons que les piscines peuvent être la source d'éclosion et d'un grand nombre de maladies. À titre d'exemple, on peut signaler les 8 000 cas de cryptosporidiose déclarés aux  
105 États-Unis dans deux piscines au cours des années 95-96. Elles peuvent également être la source d'intoxication chimique au chlore tel que nous l'avons constaté sur le territoire de la DSP de Montréal-Centre durant les deux, trois dernières années.

Il est donc, selon nous, primordial et nécessaire de conserver le règlement actuel, tout  
110 en le modernisant en y ajoutant des dispositions concernant les parcs aquatiques et les bains tourbillons et de voir à sa mise en application. Par ailleurs, pour les propriétaires de ces infrastructures-là, il est indispensable de mettre en place un programme de bonne gestion incluant des analyses chimiques et microbiologiques périodiques, et de l'information aux employés sur les risques liés à l'opération desdites installations.

115 Au sujet des eaux usées. Dans la mesure du possible et dans la mesure aussi où on ignore avec précision le risque de dommage, il est préférable d'adopter un évitement prudent. C'est précisément l'avenue proposée quand on demande de diminuer la charge microbienne et ce, pendant toute l'année, compte tenu de la présence de micro-organismes recensés dans les  
120 eaux usées.

Précisons que les virus et parasites résistent mieux à des températures froides que les coliformes fécaux et qu'au point de vue de la santé publique, il ne s'agit pas de définir de quelle  
125 usine d'épuration vient le pathogène mais de diminuer le risque à la santé pour la population en aval. Sans oublier la contribution des autres usines dans et autour de l'archipel de Montréal, rappelons que sur le territoire, la station d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal rejette 44 % de toutes les eaux usées du Québec.

130 Au sujet de l'approche par bassin versant. Au fur et à mesure que s'affinait notre compréhension des enjeux, il nous est apparu que plusieurs problématiques pouvaient avoir une approche commune pour leur solution: l'approche par bassin versant. Elle permet d'insister sur

la responsabilité de ceux qui sont en amont envers ceux qui sont en aval, qu'il s'agisse de contamination microbiologique ou chimique.

135 L'intégration d'une dimension optimale des bassins versants peut se réaliser en se  
basant sur les critères physiques de l'utilisation de l'eau, particuliers sur le territoire, et sur les  
critères sociaux. Une réflexion approfondie sera nécessaire pour identifier le nombre et les  
membres d'un comité de bassin pour la grande région de Montréal, favorisant la participation de  
140 la population et l'équité, à la fois pour celle-ci et pour les représentants des industries et des  
commerces, le tout chapeauté par une structure provinciale pour les décisions prises à l'échelle  
du Québec et ce, en concertation avec l'Ontario. Une telle structure permettrait de se  
positionner dans l'élaboration d'un contrat mondial d'accès de base à l'eau potable, enjeu  
majeur du XXIe siècle.

145 Au sujet de la privatisation des réseaux d'aqueduc. On parle beaucoup depuis quelques  
années du principe de pollueur-payeur et d'utilisateur-payeur, de la privatisation des réseaux  
d'aqueduc, de la tarification, etc. En premier lieu, nous considérons qu'un réel effort devrait  
être fait pour établir le vrai coût de l'eau, celui-ci devant inclure les installations, le traitement de  
l'eau potable, le traitement de l'eau usée, le renouvellement des infrastructures. Ainsi, il ne  
150 saurait être acceptable de tolérer un pourcentage de fuites de l'ordre de 40 à 50 % pour la seule  
Ville de Montréal.

Dans un autre ordre d'idée, nous sommes d'avis qu'une privatisation complète sans  
aucune implication publique serait inacceptable du point de vue de la santé publique. Par contre,  
155 nous n'écartons pas la possibilité d'une certaine gestion déléguée pour des besoins précis, si  
l'État:

- reste imputable au niveau de ses citoyens de la quantité et de la qualité de l'eau qu'elle  
160 utilise;
- reste impliquée au niveau des normes à respecter et des coûts;
- et, assure une certaine surveillance au niveau de la gestion et des acquisitions lui  
permettant d'assurer un suivi technique à la fin du contrat.

165 Dans le contrôle du coût de l'eau par l'État, nous considérons que le principe d'équité  
doit avoir préséance sur le principe d'utilisateur-payeur, soit - et là, je pense que c'est vraiment  
important - un accès de base à tous d'une eau de qualité en quantité suffisante. Ce dernier ne  
doit pas être appliqué aveuglément lorsque vient le temps d'assurer à tous les citoyens un accès  
170 de base à une ressource aussi essentielle que l'eau.

On vous rappelle que 27.7 % de la population du territoire de la région de Montréal est  
sous le seuil du faible revenu et qu'empêcher par des coupures d'eau leur accès à une quantité  
d'eau potable minimale pour les besoins de base peut compromettre leur hygiène et leur santé.

175 Le travail pour réduire les inégalités dans les conditions de vie fait partie des priorités nationales et montréalaises de santé publique.

Là-dessus, je vous remercie et si vous avez des questions, on va tenter d'y répondre avec mes collègues qui m'accompagnent.

180

**LE PRÉSIDENT :**

185 Merci beaucoup du mémoire, c'est un mémoire qui est très documenté, qui est très utile, qui permet de comprendre une série de phénomènes auxquels on est un peu moins familier dans les choses de santé et de chimie.

190 Ma première question va porter sur votre approche, ce que vous dites à propos de l'approche par bassin versant, en référence au principe 7 à la page 44 de votre mémoire. C'est intéressant parce que vous avez une expérience de collaboration avec les organisations. Vous dites, à la fin du paragraphe:

«Si l'on prend, par exemple, la création des ZIP pour la région de Montréal, et quoique l'initiative ait eu du succès, cela a engendré une grande confusion dans l'établissement des données reliées à chaque ZIP.»

195

Et après ça, vous demandez, plus loin dans les questions que vous vous posez:

200 «Que représente la contribution d'une ville non riveraine et non comptabilisée dont les eaux usées se retrouvent dans le même effluent, mais dont la municipalité n'a pas été considérée dans le bilan?»

Donc, on sent qu'il y a là des difficultés de fonctionnement ou d'ajustement ou d'intégration. Pourriez-vous nous éclairer sur ce qui est sous-jacent à ça?

205 **M. LOUIS DROUIN :**

Je demanderais à madame Christin qui a effectivement étudié ce point particulier-là et les subtilités qui entourent toute cette notion-là.

210 **Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

215 Alors, oui, je peux vous expliquer ça. Lors de la création des ZIP, évidemment lors des rapports, on a eu des versions et tout ça, et en même temps, j'ai eu à travailler sur le profil environnemental de l'île de Montréal. Et, initialement, quand la demande est arrivée, parce qu'on devait catégoriser chaque ZIP en rapport avec le côté technique qu'on avait à documenter, en tout cas, personnellement, j'ai été confrontée avec qu'est-ce qui comptait comme une ville riveraine et qu'est-ce qui ne comptait pas comme une ville riveraine.

220 Si on regarde la Ville de Montréal, vous avez une grande ville dans le milieu. Elle est divisée en neuf secteurs. Vous avez des secteurs qui arrivent sur le bord du fleuve et d'autres secteurs qui n'y arrivent pas. Alors, la demande était faite de séparer les données pour les secteurs qui n'y touchaient pas des secteurs qui y touchaient.

225 On a eu le même problème avec les villes. Avant, je travaillais pour le Département de santé communautaire du Lakeshore, donc, tout l'ouest de l'île, et pour certaines études, il fallait garder le lac Saint-Louis, dans d'autres, ils ne considéraient pas que ça faisait partie du Saint-Laurent. C'était la même chose pour le lac des Deux-Montagnes. De temps en temps, on disait qu'il faisait partie; de temps en temps, il ne faisait pas partie. D'où l'engendrement de situations vraiment difficiles à catégoriser.

230 Je vais vous donner d'autres exemples. Toutes les industries sur l'île de Montréal - pas toutes mais, enfin, celles qui ont des rejets - rejettent dans l'intercepteur. Alors, si vous voulez avoir un impact d'une industrie X qui, peut-être, est dans l'ouest de l'île, l'impact ne sera pas dans son secteur de ZIP. Son impact va être à l'autre bout de l'île, dans l'autre ZIP.

235 Comment catégoriser aussi, par exemple, une étude qui aurait été faite sur, par exemple, des poissons. Alors, est-ce que c'est parce que l'étude a été faite dans le lac Saint-Louis qu'on doit la comptabiliser ou qu'on ne doit pas la comptabiliser? Est-ce qu'on est capable de séparer des données démographiques, par exemple, peut-être ça c'est le plus facile, séparer des données démographiques en rapport avec des bouts de ville ou de certaines villes.

240 J'ai donné l'exemple dans le mémoire de qu'est-ce qu'on considère qu'une population qui s'alimente à l'eau du fleuve; le fleuve, c'est quoi? Dans certaines études, on va catégoriser que c'est le lac Saint-Louis inclus. Donc, on va rajouter des usines. Dans d'autres cas, on va l'exclure. Donc, on va en enlever. Et vous avez tout cet imbroglio-là qui est très difficile.

245 Je ne lance pas le blâme à personne, que ce soit dans une étude ou dans une autre étude, ou dans 10 millions d'études, parce que même ces choses-là vont être jugées avec la perception de la première personne qui classe les données, comment elle va les classer, puis comment l'autre personne, à l'autre bout, va être capable de les utiliser.

250 Je peux donner un exemple très récent d'une ZIP qui est dans l'ouest de l'île, dans le nord et, à un moment donné, je lisais le rapport technique qui doit faire à peu près 200 pages, puis ma première réaction, ça a été: «Mais ça n'a pas de bon sens!» Puis la deuxième a été: «Bien, oui, ça a de l'allure. Ils ont pris le nord aussi, donc, qui est beaucoup plus rural et ça fait une moyenne avec un côté qui est très urbain.» Donc, vous arrivez avec des données milieu.

255 Alors, c'est tout ça qui est problématique pour l'île de Montréal quand vous allez considérer votre approche par bassin versant.

260 La même chose pour l'implication de la population. Comment est-ce que vous pouvez conscientiser une population, par exemple, qui vit - je vais prendre ma propre ville - à

265 Pierrefonds, de l'impact qui va arriver à mes voisins de Repentigny? Ça, c'est difficile. Alors, vous voyez un peu. Non seulement la classification au niveau des banques de données mais comment réussir à inclure le tout?

270 On a essayé, moi et mes collègues du provincial, de trouver des exemples dans le monde où on aurait une grosse ville sur une île mais on n'en a pas trouvé. Alors, on est resté avec la réflexion qu'on vous a donnée dans le mémoire.

**M. LOUIS DROUIN :**

Ce n'est pas évident. C'est ça, la conclusion.

275 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que quand vous parliez des villes riveraines, moi, je pensais Ville de Laval ou des villes à la frange.

280 **Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

Non, non. Riveraines au fleuve Saint-Laurent.

**LE PRÉSIDENT :**

285 Mais c'est à l'intérieur de Montréal. Ça va.  
Madame Gallichan.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

290 Dans le fond, au fur et à mesure qu'on réfléchit avec vous, en vous écoutant, on se dit, là, on vient de toucher au nerf de la guerre. C'est-à-dire, quel sera la gestion par bassin versant du fleuve, d'un bout à l'autre. Et votre interrogation qui demeurerait dans votre mémoire avait déjà suscité cette première alarme, en ce qui me concerne mais, là, avec ce que vous  
295 venez de dire, je pense qu'on fait face à un problème encore plus important de réflexion que je n'imaginais.

300 La question que, moi, je voulais vous poser avait trait à ce que vous avez dit, vous avez attiré notre attention sur le règlement qui traîne sur les tables, pour les piscines et pataugeoires. Je voudrais que vous élaboriez davantage. Vous nous avez donné une statistique. Vous avez dit 8 000 cas de Cryptosporidium dans deux piscines aux États-Unis? Est-ce que j'ai bien lu?

**M. LOUIS DROUIN :**

305 Oui, exactement. Ce sont des rapports qui ont été publiés dans le bulletin du CDC américain à Atlanta. En fait, ce qu'on a voulu souligner, c'est qu'on se préoccupe beaucoup de

310 qualité microbiologique de l'eau potable, de qualité microbiologique des eaux de baignade récréatives au niveau du fleuve, mais il faut aussi se préoccuper de la qualité microbiologique et chimique des eaux des piscines et pataugeoires.

315 Les données américaines nous indiquent que ce sont des problèmes qui sont réels. Nous, ce qui nous a été déclaré à Montréal -- c'est parce que, malheureusement, on n'a pas un système de surveillance active des maladies associées à l'eau: otites, pharyngites, gastro-entérites, ce sont toutes ces choses-là qui peuvent arriver chez les utilisateurs de piscines. Mais ce qu'on sait, c'est que, d'une part, on voit qu'il y a des problèmes de contamination chimique, on a eu des évacuations de piscines à cause d'émanations de chlore parce qu'on a un problème de maintenir le pH optimal et les niveaux de chlore totaux optimaux dans les piscines de l'île de Montréal; puis, deuxièmement - et c'est en annexe, on peut vous déposer les études - on a réalisé à deux reprises certaines études sur la qualité microbiologique notamment des pataugeoires. Et la plupart d'entre elles -- en tout cas, la dernière date de 18 mois, on a fait ça durant l'été 98, si je me rappelle, une étudiante, c'est un projet de maîtrise, où qu'on a constaté que la qualité des eaux par rapport aux paramètres microbiologiques laissait fort à désirer.

325 Il y a également certains rapports d'inspection du ministère de l'Environnement - qui reste toujours le mandataire de l'application du règlement, parce que c'est un règlement qui relève du ministère de l'Environnement - et les rapports qui nous ont été soumis démontrent qu'on a un problème là d'adaptation aux normes prévues dans ce règlement-là.

330 Donc, ça nous préoccupe. Ça nous laisse indiquer qu'on n'a pas une qualité d'eau optimale dans ces infrastructures-là et on croit qu'abroger un règlement n'est pas la meilleure façon pour développer la prévention dans ce secteur-là. On pense que c'est un outil de prévention, la réglementation, mais, évidemment, il y a d'autres outils qu'on peut mettre en place de soutien des propriétaires sur la gestion optimale de leurs infrastructures, de formation, d'éducation et de sensibilisation. Mais en tout cas, par expérience, on sait que quand il y a une réglementation et qu'on la fait respecter, on a plus de chance d'avoir une meilleure qualité d'eau dans ces infrastructures-là.

340 Donc, ce qui nous préoccupe, c'est qu'on est sur le point de l'abroger et on pense que c'est une mauvaise idée.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

345 Une autre préoccupation à laquelle vous nous sensibilisez, c'est le travail, enfin les travaux publics qui se font sur le réseau d'aqueduc et qui apportent un risque assez important de contamination. Est-ce à dire qu'au cours de la dernière année, par exemple, prenons juste cette durée-là, vous avez eu des cas nombreux, puisque vous dites: «Attention, là! Les gens des travaux publics, soyez attentifs.» Est-ce que ça s'améliore au fil de l'année ou si c'est parce que vous êtes devant des chiffres de statistiques qui vous portent à sonner une alarme assez importante?

**M. LOUIS DROUIN :**

Je laisserai madame Christin répondre à cette question.

355 **Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

Oui. En fait, il y a deux choses dans ça. Ce n'est pas pour viser les employés en particulier. C'est qu'au dernier atelier sur l'eau potable, il y a la Ville de Laval qui a présenté,, entre autres, une approche de qu'est-ce qu'elle fait quand ils font des réparations sur des tuyaux pour justement documenter l'impact que ça a de faire une réparation sur la qualité de l'eau. Et, à ce moment-là, eux avaient donné leur procédure de désinfection et de remise sous eau.

360  
365  
370  
Alors, à ma connaissance, c'est très rare qu'une telle procédure existe et si elle n'existe pas, elle est encore moins mise en application. Je ne peux pas donner de données pour la région mais, au niveau du Québec, je ne pense pas que ça soit très courant. Or, on aura beau produire la meilleure eau qu'on peut au niveau de l'usine, si, au courant de la distribution, on la contamine à un moment donné, vous allez avoir de l'effet sur au moins un certain secteur, dont la grandeur ce n'est pas dans mes compétences de la déterminer. Et ça serait d'autant plus difficile à trouver une épidémie, si jamais il y en avait une, si on n'a absolument aucune idée d'où sont faits les travaux et quand.

375  
Et j'avais parlé avec les surintendants d'aqueduc, plusieurs d'entre eux, parce que dans un atelier sur l'eau potable, il y en a une cinquantaine, et ce qu'ils me disaient, c'est qu'il y avait habituellement peu de liens entre les gens de l'usine en tant que telle et les gens des Travaux publics. Alors, c'est une importante préoccupation. Je l'ai rapportée à Montréal simplement.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

380  
Mai vous n'avez pas eu de cas que vous avez clairement identifiés à cette cause-là?

**Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

385  
Non. Il y a, par contre, eu plusieurs avis d'ébullition dans les dernières années. Ça date de 1996. On en a. En fait, personnellement, je les documente par les revues de presse. Donc, j'ai une série de ça là-dessus. Mais on ne peut pas relier les deux ensemble. Pour l'instant, la cause est inconnue.

**LE PRÉSIDENT :**

390  
Je sais qu'il y a eu d'assez vifs débats politiques cet été.

**Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

Oui.

395

**LE PRÉSIDENT :**

Notamment, on pense au Centre-Sud, par exemple, ou Plateau Mont-Royal où ça a...

400

**Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

Il y en a eu également en 96.

**LE PRÉSIDENT :**

405

Oui. Rivière-des-Prairies, aussi.

**M. LOUIS DROUIN :**

410

Mais ce qu'on dit, c'est qu'il y a un risque, évidemment quand on répare, d'ouvrir le tuyau. C'est comme une plaie qu'on ouvre sur la peau et il y a un potentiel de contamination. Il y a un risque. Il y a un potentiel. Mais de là à conclure que tous les avis d'ébullition de l'été dernier sont reliés à des procédures de réparation, nous, ce qu'on dit, pour être plus préventif, c'est d'avoir une procédure optimale de réparation.

415

Concernant la surveillance des épidémies d'origine hydrique, peut-être docteur Anne Bruneau pourrait parler de ce qu'on fait en termes de... parce que, ce qui me préoccupe, c'est les gastro-entérites, notamment. Mais peut-être que tu pourrais présenter, Anne, ce que vous recevez?

420

**Mme ANNE BRUNEAU :**

Oui. Nous, en maladies infectieuses, à Montréal, on a des maladies à déclaration obligatoire dont plusieurs pathogènes entériques et notre mandat, c'est notamment d'enquêter ces maladies-là. On appelle les gens, on essaie de trouver la source de leur infection.

425

C'est sûr que quand on parle de la giardiase, de l'amibiase, bon, etc., on questionne toujours sur la provenance de l'eau, mais tout le monde boit de l'eau et tout le monde boit de l'eau du robinet. Alors, c'est difficile d'associer l'origine des gastro-entérites qu'on enquête à l'eau.

430

Par contre, c'est difficile, si on avait une éclosion de gastro-entérites associées à l'eau potable, ça serait difficile peut-être de la détecter. Il y a plusieurs raisons pour ça. Premièrement, il faut que les gens malades consultent leur médecin et le médecin, s'il voit seulement un cas dans sa journée, il y a peu de chance qu'il nous avise qu'il y a un problème de gastro-entérites. Par contre, si dans un CLSC on reçoit 10, 15 enfants avec des adultes qui ont de la diarrhée dans la même journée, il y a des fortes chances que l'infirmière aux soins courants ou le médecin va nous appeler.

435

440 La même chose pour Info Santé. Info Santé, ce sont des partenaires privilégiés avec nous en maladies infectieuses. Souvent, c'est eux qui vont nous déclarer des épidémies de gastro-entérites parce que, bon, les gens appellent Info Santé, puis disent: «Écoutez, en dedans de trois heures, j'ai eu X cas de gastro-entérites. On va appeler le médecin de garde en santé publique.»

445 Souvent, le réflexe des intervenants à Info Santé, c'est d'essayer de localiser, voir si les gens viennent du même secteur mais c'est à peu près le seul système de surveillance qu'on a. Alors si les gens ne se plaignent pas qu'ils ont de la diarrhée, on ne pourra pas le savoir. Puis, habituellement, une gastro-entérite, ça dure quelques jours, puis ce n'est pas une maladie qui  
450 est très grave. Alors, les gens restent chez eux, prennent de l'eau de riz puis ne consultent pas. Alors, c'est très difficile de détecter ces maladies-là.

Puis c'est difficile d'avoir des déclarations par les laboratoires ou les médecins parce que si les gens ne consultent pas, ils n'ont pas de prélèvement de selles. Puis, encore là, quand ils  
455 consultent, il faut que le médecin prescrive une culture de selles pour que nous, on soit avisé. Alors c'est un mécanisme qui est assez complexe à identifier.

**LE PRÉSIDENT :**

460 Lui non plus n'aime pas plus la paperasse qu'un autre, alors...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

465 Sur la désinfection des eaux épurées, un certain nombre de questions se posent, notamment sur le caractère saisonnier de la désinfection, ou même le jour, la nuit, dans certains cas la méthode utilisée, et surtout le coût. Est-ce qu'on pourrait justifier le coût additionnel de la désinfection des eaux épurées par les coûts évités en matière de santé? Ou des coûts du système de santé que la désinfection permettrait d'éviter?

470 **M. LOUIS DROUIN :**

En fait, pour pouvoir ce faire, il faudrait avoir exactement une idée de l'état de situation actuelle en termes d'impact de la consommation de l'eau potable au niveau de la santé. Puis ça, en tout cas, pour la région de Montréal, on réalise qu'on a une bonne qualité de l'eau potable. 475 Puis quand vous parlez de l'usine d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal, ils ne contaminent pas l'eau de consommation des Montréalais mais plutôt de la population qui reste en aval.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

480 Oui. Je vous parle de la désinfection des eaux usées.

**M. LOUIS DROUIN :**

485 Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

490 Avant rejets.

**M. LOUIS DROUIN :**

Parce que si on ne désinfecte pas, on rejette dans le fleuve une eau qui est quand même assez bien contaminée par des virus et des parasites, et ces eaux-là circulent vers 495 Québec, et finalement ce sont les autres municipalités en aval qui récupèrent ces eaux-là pour leur propre consommation.

500 Tout ce que je peux vous dire là-dessus, vous connaissez les recherches du docteur Paiement, qui associe le risque en fonction de la qualité de l'eau que tu vas récupérer pour la consommation. De là à répondre à votre question: est-ce qu'on peut réduire les coûts...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

505 Oui, sur les eaux brutes mais pour les eaux de baignade, par exemple, parce que souvent c'est une préoccupation, la désinfection, à l'égard des eaux de baignade.

**M. LOUIS DROUIN :**

510 Là, on est susceptible d'entraîner pour les gens qui vivent, les véliplanchistes, on a entre autres une enquête que le docteur Kosatsky a réalisée sur - et c'est une enquête assez particulière - sur la pratique de la planche à voile comparée entre les véliplanchistes du lac Saint-Louis et ceux qui utilisent la rivière Richelieu. Et on a pu comparer le taux d'attaque par gastro-entérites ou symptômes gastro-intestinaux entre les deux régions, sachant que la qualité  
515 de l'eau de la rivière Richelieu est nettement moins bonne, beaucoup plus contaminée par le E. Coli. Et on a pu associer, de façon significative, les symptômes de gastro-entérite qui étaient beaucoup plus fréquents chez les gens qui faisaient de la planche à voile sur le Richelieu comparés à ceux qui faisaient la même activité au lac Saint-Louis.

520 Donc, nous, à partir de ces constats-là, c'est de gérer de façon la plus préventive possible. Puis si on a des techniques qui existent - puis là, je n'irai pas dans le débat des techniques, on n'est pas des ingénieurs pour dire c'est laquelle qui est la meilleure, puis c'est laquelle qui est au moindre coût - notre principe général, c'est je dirais là où la technologie existe pour améliorer la qualité des eaux de rejets, il faut l'utiliser pour un meilleur état de santé de notre population.

525

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

530 Oui. Ça, tout le monde est un peu d'accord avec ça. La question, c'est le coût additionnel pour les municipalités.

535

**M. LOUIS DROUIN :**

535 Il faudrait peut-être une recherche plus extensive pour pouvoir répondre à votre question. Je ne suis pas sûr que je peux vous répondre aujourd'hui là-dessus.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord. Madame Christin, oui?

540

**Mme CLAUDINE CHRISTIN :**

545 Je voulais juste vous dire qu'on a bien essayé de faire ça avant de remettre le mémoire. On avait trouvé deux pistes. Une sur quelque chose d'américain mais qui comparait le coût sur toutes les gastro-entérites, ce qui donne une difficulté qu'on n'est pas capable de séparer celles associées à l'alimentation de celles associées au milieu hydrique, qui ne marchait pas vraiment

bien. Et une autre approximation avec un transfert canadien, mais on n'a pas été capable d'aller chercher les prémisses et comment ils avaient fait leur calcul. Donc, c'est difficile.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

550

D'accord. Sur les parcs aquatiques, il y a un certain nombre de parcs aquatiques qui se transforment, avec l'hiver, en parc de neige, en glissoire. Je ne sais pas s'il y en a sur votre territoire. Et cette situation-là se présente aussi pour les stations de ski. Et il semble qu'on utilise dans les canons à neige une bactérie qui permet de transformer l'eau en neige à une

555

température plus élevée de 5° ou 6°.

Et la question qui se pose, c'est est-ce qu'il y a de la documentation sur cette bactérie-là et sur son impact sur la santé? Pas d'information là-dessus?

560

**Mme ANNE BRUNEAU :**

Moi, je n'ai pas vu d'information. Il faudrait fouiller, voir s'il y a un impact sur la santé.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

565

D'accord. Dernière question. Est-ce que votre organisme a les moyens de surveillance et de prévention à l'égard de l'eau pour faire son travail?

**M. LOUIS DROUIN :**

570

Pouvez-vous préciser? Surveillance de la qualité de l'eau?

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

575

Oui. À l'égard de l'eau. À l'égard des problématiques de l'eau, est-ce que votre organisme a les moyens suffisants pour remplir sa mission?

**M. LOUIS DROUIN :**

580 Notre mandat, c'est surveiller la santé, surveiller les paramètres microbiologiques ou chimiques en relation avec l'eau. Et de responsabilité municipale, aucune. Ce n'est pas notre mandat.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

585

Pardon?

**M. LOUIS DROUIN :**

590

Ça ne relève pas de notre mandat de surveiller la qualité de l'eau.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

595

Non, non, non, mais ce n'est pas ça que je dis. Je dis des questions reliées à l'eau, donc des questions sanitaires reliées à l'eau.

**M. LOUIS DROUIN :**

600

On a beaucoup discuté de cette question-là et la conclusion où nous en sommes venus, c'est de regarder avec un comité d'experts provinciaux, d'épidémiologistes, la faisabilité de faire cette surveillance-là. Je pense qu'il faut faire d'abord une étude de faisabilité. Est-ce que c'est possible de surveiller et de mettre en place un système de surveillance des maladies d'origine hydrique au Québec, qui soit beaucoup plus actif que ce qu'on a à l'heure actuelle? Donc, c'est cette recommandation-là qui, d'ailleurs, a été faite dans le cadre du mémoire provincial des directeurs de santé publique.

605

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

610

Et est-ce que, par exemple, je sais qu'il y a un certain nombre de municipalités ou même d'instances publiques qui ont prévu des mesures relatives au bogue de l'an 2000 ou des systèmes de relève pour l'eau potable au cas où il y aurait arrêt des systèmes réguliers, est-ce que c'est dans vos préoccupations ce genre de question-là?

**M. LOUIS DROUIN :**

615

Nous siégeons au niveau du comité régional sur les mesures d'urgence et ma collègue de la santé publique qui y siège m'a confirmé que du côté de la Ville de Montréal, notamment, on a prévu, je dirais, les mesures pour éviter que ce qui aurait pu se passer lors de la crise du verglas ne se reproduise. Donc, ce que je sais, c'est qu'on a prévu toute éventualité. Mais il faudrait poser votre question aux gens de la Ville de Montréal qui pourraient vous répondre plus spécifiquement.

620

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

625 Vous me permettez? Quand vous avez répondu à monsieur Genest il y a quelques instants, j'avais vu votre proposition - parce que vous dites que ce serait intéressant, ce n'est pas nécessairement une proposition, une recommandation de votre mémoire - vous dites:

630 «Il serait intéressant de développer un réseau d'intervenants de la santé, par exemple, Info Santé, médecins, pharmaciens, qui pourraient agir comme agents sentinelles.»

Est-ce qu'il y a plus que ces professionnels-là qui pourraient, à votre avis, devenir des agents sentinelles dans la perspective développée par monsieur Genest?

635 **Mme ANNE BRUNEAU :**

Nous, on voit les gens avec qui on est habitué de travailler, Info Santé c'est un partenaire privilégié et je pense qu'au point de vue faisabilité, ça serait les premiers partenaires avec qui on travaillerait. Possiblement les laboratoires mais, encore là, les laboratoires, leur impact, au point de vue surveillance, comme je le disais tantôt, si les médecins ne demandent pas de culture, ils ne pourront rien nous déclarer.

640 Alors, je pense que si on a affaire à un système sentinelle à Montréal, il faut travailler en premier avec des partenaires de la santé parce que c'est eux autres qui vont être plus facilement sensibilisés à la problématique. Puis on a déjà des liens de collaboration, alors ça va être assez facile.

Des partenaires hors du milieu de la santé, je ne sais pas.

650 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je pense, entre autres, à des bénévoles habitués de travailler dans les hôpitaux, qui ne sont pas des professionnels mais qui soit ont autrefois été infirmiers, infirmières auxiliaires, qui ont quand même une connaissance mais qui ne sont pas des scientifiques ou des professionnels, est-ce que, pour vous, à ce moment-là, ça ne fait pas partie pour le moment du développement de l'évolution de votre pensée à ce sujet?

**Mme ANNE BRUNEAU :**

660 Non. Bien, si on parle spécifiquement des hôpitaux, ils ont habituellement un comité de prévention des infections. Alors quand il y a quelque chose qui se passe dans un hôpital ou le comité de prévention des infections, habituellement, il y a un médecin microbiologiste puis une infirmière dédiés à cette équipe-là, ils sont là et ils font la surveillance des maladies «nocosomiales» ou de ce type de problématique-là dans les établissements de soins.

665

670 Les pharmaciens, Info Santé, ou des médecins sentinelles, ça, c'est plus dans la communauté où on sait qu'on a une difficulté à aller chercher l'information. Alors, en établissant des liens avec ces gens-là, on pourrait peut-être avoir une surveillance qui est minimale, qui ne donnera pas un profil exact de la situation, des maladies associées à l'eau, mais quand même qui pourrait nous aviser, qui pourrait nous mettre plus rapidement sur la piste qu'il y a peut-être un problème potentiel.

**LE PRÉSIDENT :**

675 Alors, le temps qui nous est imparti ne nous permet pas de continuer l'interrogatoire. Il y aurait beaucoup de questions à vous poser encore. En tout cas, merci beaucoup de votre contribution et je pense que c'est un apport important à l'audience. Merci.

680 Alors, j'invite les représentants de la Fédération des travailleurs et travailleuses. Je vais vérifier s'ils sont arrivés. Ils ne sont pas arrivés, très bien. La Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec. Est-ce que la Ville de Montréal est arrivée? Alors, j'imagine que non plus la Table ronde des organismes volontaires n'est pas là? Alors, je suspends l'audience pour quelques minutes.

685 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

690 Nous reprenons maintenant avec la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec. Nous accueillons, je pense, c'est monsieur le maire Vaillancourt. Alors, bonjour, monsieur le maire!

695 **M. GILLES VAILLANCOURT :**

700 Monsieur Beauchamp, madame Gallichan, monsieur Genest, je suis heureux de vous présenter aujourd'hui le point de vue de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec concernant la gestion de l'eau. Mon message aujourd'hui sera celui-ci. Il est dramatiquement urgent d'investir dans nos infrastructures et d'y investir surtout les montants suffisants. Si les divers paliers de gouvernement ne prennent pas rapidement les décisions qui s'imposent, le coût des services essentiels en matière de production d'eau potable et de traitement des eaux usées croîtra de façon exponentielle.

705 En fait, nous sommes sur le point de perdre le contrôle de la détérioration des infrastructures qui nous permettent justement de gérer l'eau potable et de traiter les eaux usées.

710 Je viens donc ici lancer un cri d'alarme et un appel à la sagesse des gouvernements provincial et fédéral. Il s'agit d'une question de services essentiels à la population. Il s'agit aussi d'une question de gestion financière responsable.

715 Monsieur le président, si vous me permettez de vous introduire la personne qui m'accompagne, monsieur Martin Lapointe, qui connaît tous les détails de notre proposition et qui pourra, le cas échéant, nous être utile.

Je reviens donc à mon texte. Il s'agit d'une question de gestion financière responsable. Nous devons, dès le début de l'an 2000, injecter les fonds suffisants dans un programme de rénovation de nos infrastructures, notamment dans nos aqueducs et nos égouts.

720 Le mémoire que nous avons déposé expose également le résultat de nos réflexions dans le domaine d'autres infrastructures comme les routes et les ponts. Toutefois, le résumé que nous avons également déposé ne concerne que les questions reliées aux infrastructures d'eau.

725 Notre Coalition est constituée de 20 organisations qui représentent les spécialistes dans le domaine des infrastructures municipales, les constructeurs, les organisations syndicales et patronales, les chambres de commerce ainsi que les élus et les gestionnaires des 1 348 municipalités du Québec.

730 Notre Coalition est donc la plus grande association qui se soit jamais constituée au Québec pour souligner l'importance des investissements à réaliser dans le domaine de la gestion de l'eau. L'ensemble de nos membres s'inquiète de la dégradation des aqueducs et des égouts et de sa répercussion sur la qualité de vie et de l'économie également. Il est indispensable de mettre immédiatement un frein à cette dégradation et de les maintenir en un bon état si nous  
735 voulons laisser aux générations futures un patrimoine de qualité et assurer la prospérité économique du Québec.

740 En effet, un réseau d'aqueduc et d'égout en mauvais état de fonctionnement entraîne toujours une diminution de la qualité de l'eau, une augmentation des quantités d'eau d'alimentation à produire, une augmentation des coûts de pompage, de filtration et de chloration, des risques de refoulement, d'inondations, des augmentations des capacités de traitement de nos usines de filtration et d'épuration, une augmentation des besoins énergétiques en pompage et, dans tous les cas, ça représente toujours une diminution importante de la  
745 qualité de vie et également une limite très importante au développement des communautés locales.

750 L'urgence d'agir pour remettre en état nos réseaux d'aqueduc et d'égout a déjà été soulignée lors de plusieurs conférences nationales sur les besoins en matière d'infrastructures urbaines. En 84, la Fédération canadienne des municipalités soulignait que les infrastructures municipales de l'ensemble du pays se dégradaient rapidement et que leur réfection nécessitait un apport en capital évalué à l'époque de 12 milliards \$.

755 En 96, une étude réalisée par l'Université McGill évaluait le déficit en matière d'infrastructures à près de 44 milliards \$ au Canada, dont environ 11 milliards \$ pour le Québec selon une répartition basée uniquement sur le poids démographique.

760 Les résultats d'une étude réalisée en 97 par l'INRS-Eau et l'INRS-Urbanisation, pour le compte du ministère des Affaires municipales, ont confirmé ces évaluations pour le Québec. L'INRS-Eau évaluait entre 5 et 7 milliards \$ les investissements nécessaires pour arrêter la détérioration des infrastructures. Et l'INRS-Urbanisation évaluait entre 9 et 11 milliards \$ le fonds indispensable pour remettre nos infrastructures dans un état acceptable.

765 Toutefois, comme ce dernier montant était basé sur un scénario de remplacement complet, alors que la restauration sera possible dans certains cas, un apport en capitaux de l'ordre de 85 % représentant un budget de 9 milliards \$ sur 15 ans nous apparaît plus réaliste.

770 Plusieurs études ont démontré que le coût net de l'aide financière accordée par les gouvernements du Canada et du Québec pour les infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout serait très faible, compte tenu du retour fiscal de diverses sources que génèrent ces travaux. Selon le bilan d'examen du Programme d'infrastructures Canada débuté en 94 et les analyses de la Fédération canadienne des municipalités et du Bureau de la statistique du Québec, ce retour fiscal serait de 90 % pour le gouvernement fédéral et de 70 % pour le gouvernement provincial. Ce qui est très acceptable étant donné les enjeux concernant l'économie du pays ainsi que la santé et bien-être de la population.

780 Par ailleurs, un minimum de 1 200 emplois sont créés pour chaque tranche de 100 millions \$ investis dans nos travaux d'infrastructure. Les sommes injectées dans un tel programme ne doivent donc être considérées comme des dépenses mais plutôt comme des investissements qui s'autofinancent et qui finissent par contribuer à l'accroissement de notre économie.

785 Nos spécialistes ont évalué qu'un programme de réfection commencé en 2000 et prévoyant des investissements de 600 millions \$ annuellement, soit 9 milliards \$ sur 15 ans, correspondant à un rythme de remplacement de 1.25 % de la longueur de nos conduites, permettrait de remettre nos infrastructures à niveau et permettrait également aux entreprises de maintenir l'expertise de premier plan qu'elles ont acquises depuis plus de 40 ans dans ce domaine.

790 Ce rythme revient à remplacer en 80 ans notre réseau qui a déjà entre 35 et 65 ans. Actuellement, la vitesse où nous allons revient à remplacer à peu près tous les 500 ans notre réseau. À la fin du troisième millénaire, nous aurons remplacé deux fois nos conduites d'eau, s'il nous en reste encore.

795 Au sein de la Coalition, nous nous sommes posé la question de savoir qui doit financer le programme de renouvellement des infrastructures que nous proposons. Et nous sommes arrivés aux conclusions suivantes.

800 Compte tenu des transferts successifs de responsabilité financière effectués depuis plusieurs années au détriment des municipalités; compte tenu aussi des efforts de rationalisation des finances publiques que se sont imposés tous les paliers de gouvernement; et, compte tenu de l'interdiction faite aux municipalités québécoises de générer des revenus autres que l'impôt foncier, ces dernières ne disposent pas de levier nécessaire pour financer un vaste programme de rénovation des infrastructures, d'autant plus que les routes et les ponts sont eux aussi dans un état de dégradation inquiétant: 1 kilomètre sur 4 des infrastructures routières du Québec doit être rénové contre seulement 1 sur 10 en Ontario ou aux États-Unis.

810 La Coalition propose donc de créer un nouveau programme tripartite réunissant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et, bien évidemment, les municipalités. Cette action à frais partagés aurait comme objectif de consacrer 80 % des investissements à la réparation des infrastructures existantes. Le reste de l'enveloppe, le 20 %, pourrait être consacré aux nouvelles infrastructures visant le respect des normes environnementales. Elles seraient réservées aux municipalités dont les investissements antérieurs ont permis de stabiliser la détérioration des réseaux à un rythme acceptable ou à celles qui n'ont pas encore d'infrastructure de base, comme des réseaux d'égout et d'aqueduc, ou de station de traitement de l'eau.

820 L'admissibilité des projets devrait être basée sur une connaissance approfondie des besoins municipaux découlant d'un diagnostic de leur réseau. Les infrastructures admissibles seraient: les aqueducs, les égouts domestiques et pluviaux, les ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées, les postes de pompage de surpression et de chloration, ainsi que les constructions connexes.

825 Et les travaux admissibles seraient: les études diagnostiques et d'implantation de système de gestion des infrastructures, tous les travaux de rénovation, de reconstruction et de restauration d'infrastructures municipales et tous les travaux de construction de nouvelles infrastructures en vue d'atteindre le respect des normes environnementales.

830 Pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, les investissements des trois gouvernements se chiffraient à 500 millions \$ annuellement, pour les 15 prochaines années. Afin de combler les besoins qui sont de 600 millions \$ annuellement, les municipalités déboursaient 100 autres millions \$, ce qui correspond en moyenne au montant qu'elles consacrent déjà à la réparation d'infrastructures.

835 Lors de la rédaction de notre rapport, nous avons calculé que si on attendait 10 ans pour commencer la réparation de nos infrastructures, les investissements annuels devraient atteindre 1,2 milliard \$ en dollars de 99 pour réussir à stabiliser la détérioration à un niveau acceptable au

lieu des 600 millions \$ qui seraient nécessaires actuellement. Et même un report d'un an seulement d'un programme d'infrastructures aurait également un effet désastreux.

840 En effet, la promesse des gouvernements de l'ancien Programme d'infrastructures ou de compenser pour l'effort imposé aux villes dans la lutte à l'élimination de la dette du Québec a amené les municipalités à ne prévoir aucun budget pour la rénovation des infrastructures, sinon pour les interventions d'urgence.

845 Retarder donc d'un an le programme de rénovation reviendrait à bloquer tout travail de rénovation ou d'extension pendant un an et provoquer un ralentissement sérieux de l'économie au Québec. Non seulement il faut investir immédiatement mais surtout il faut investir à un niveau suffisamment important.

850 Des simulations faites par nos experts montrent que si on investissait la moitié des 9 milliards \$ en 15 ans que nous demandons pour les réseaux d'aqueduc et d'égout du Québec, il serait impossible de maîtriser l'augmentation des coûts d'entretien et de rénovation, et de ramener ainsi le nombre de bris au Québec à un niveau, je dirais la moyenne canadienne.

855 Au Québec - et ça, c'est important que vous le constatiez - le nombre de bris par 100 kilomètres par année est de 30, alors que dans tout le reste du Canada, il n'est que de 18. Donc, tout report du programme de réfection des infrastructures municipales aura un impact majeur sur le coût que devront payer les usagers des services d'aqueduc et d'égout, et également aura un impact majeur sur la santé économique du Québec.

860 Attendre à plus tard ou investir moins d'argent ne permettrait pas de maintenir nos infrastructures en état et engendrerait des augmentations substantielles de coût à long terme. Il faut donc que les gouvernements décident de prévoir, et dès le budget de l'an 2000, les fonds nécessaires au renouvellement de ces infrastructures, afin d'assurer au Québec un avenir prospère et de maintenir une qualité de vie digne d'être un leader parmi les pays développés.

Je vous remercie, monsieur le président, de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

870 Merci, monsieur Vaillancourt. La première question que j'avais était justement sur le calendrier. Parce que votre tableau sur le résumé de la page 5, le tableau fait vraiment commencer le compte à rebours à 99. Alors, évidemment, 99 a du plomb dans l'aile pas mal. Là, vous visez le début du budget 2000, donc 1er avril 2000.

875 **M. GILLES VAILLANCOURT :**

880 Février à Ottawa; mars à Québec. On pense qu'on doit avoir notre réponse immédiatement, à ce moment-là, et on pense que les deux gouvernements doivent se concerter rapidement avec les unions municipales, s'entendre sur un programme. Autrement dit, avoir

défini tout le travail en mai ou en juin pour que les municipalités puissent déjà retenir les services des professionnels et commencer à confectionner nos plans pour ne pas perdre une autre année.

885 Reporter tout ce travail-là à 2001, vous savez, quand on commence à travailler et qu'on engage des ingénieurs et qu'on n'a pas encore fait nos règlements de travaux, on ne les a pas encore fait approuver par les différents ministères et qu'on n'est pas encore allé en soumission, c'est un temps énorme. Donc, on ne doit pas perdre ce temps-là. On doit le faire rapidement.

890 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire qu'il y aurait tout le problème avant des études dites diagnostiques qui, elles, vont prendre du temps et qui impliquent déjà des choses.

895 Quand vous parlez de 80 % d'investissement à la réfection des infrastructures existantes et d'une enveloppe de 20 % consacrée aux nouvelles infrastructures visant le respect des normes environnementales, qu'est-ce que ça veut dire, ce 20 %? Qu'est-ce que ça englobe?

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

900

Je vais laisser monsieur Lapointe qui m'accompagne vous donner quelques exemples qui vont vous permettre de mieux saisir, de façon concrète et pratique ce que ça veut dire.

**LE PRÉSIDENT :**

905

Oui.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

910

En fait, la proposition de la Coalition sur la notion du 80-20 vient du fait que c'est sûr que le gros des problèmes à l'heure actuelle, c'est de s'attaquer à la réfection des réseaux existants, sauf que dans certaines municipalités, pour près de 400 municipalités, environ, au Québec, sur 1 300 ou 1 400 municipalités, il n'y a pas encore de réseau d'aqueduc ou il n'y a pas encore de réseau d'égout, ou il n'y a pas encore de station d'épuration des eaux usées ou de station de filtration de l'eau potable. Donc, il ne faut pas également négliger la mise aux normes de ces collectivités-là, pendant qu'on s'attaque aussi à la réfection des réseaux.

915

Et il faut penser également que le programme d'infrastructures, si c'est le véhicule financier qui est adopté, c'est un programme qui répartit l'aide financière par région, en fonction de la population. Et, donc, une population qui n'a pas encore son réseau d'aqueduc, on ne peut pas le rénover, il faut d'abord lui en faire un pour le mettre aux normes.

920

Alors, il y avait dans les recommandations, une notion de répartir les enveloppes à 80 % pour exiger de la réhabilitation au Québec, contrairement aux anciens programmes où il

925 n'y avait pas cette norme-là et on s'est aperçu après 3 ou 4 ans de programme que, même si  
c'était un programme de réfection des infrastructures, on a réhabilité, je crois, à 40 ou 50 % les  
réseaux plutôt que d'avoir un programme qui devait au moins viser 80-90 % de réhabilitation.

**LE PRÉSIDENT :**

930 D'accord. Est-ce que c'est...

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

935 Maintenant, monsieur Beauchamp, si vous me permettez de compléter.

**LE PRÉSIDENT :**

940 Oui.

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

945 Dans beaucoup de municipalités qui ont des réseaux, étrangement, à bien des endroits,  
les réseaux n'ont pas été bouclés, ce qui fait que vous avez souvent des bouts de ligne dans  
lesquels il est très, très difficile de maintenir une bonne qualité d'eau. Donc, ça prendra des  
petites constructions de boucles qui permettront de mieux circuler l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

950 D'accord. Est-ce que ce plan-là prévoit la mise à niveau des usines de traitement de  
l'eau potable dans l'hypothèse de la mise en oeuvre du nouveau règlement attendu?

**M. MARTIN LAPOINTE :**

955 Oui, effectivement. Dans les recommandations que nous faisons, il y a également ce  
problème-là auquel nous devons nous attaquer dans les prochaines années. On ne connaît pas  
encore la réglementation finale, mais ça va demander des investissements qui sont de l'ordre  
entre 100 et 400 millions \$, dépendamment de la réglementation. Donc, le programme devra  
prévoir des sommes pour ça et c'est là que cette notion de mise aux normes, le 20 %, pourra  
960 attribuer des subventions dans des municipalités pour se mettre aux normes justement.

**LE PRÉSIDENT :**

965 Donc, ça inclurait ça?

**M. MARTIN LAPOINTE :**

Oui, effectivement.

970 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, au moins, c'est une bonne nouvelle.

975 **M. GILLES VAILLANCOURT :**

Enfin, s'il n'y a pas un programme d'infrastructures, le règlement deviendra quelque chose d'absolument théorique et inapplicable. Si on n'en profite pas pour augmenter la performance des usines. S'il y a un règlement qui est le moins significatif, les usines actuelles, d'une technologie qui des fois remonte à 30 ans en arrière, ne pourront jamais  
980 atteindre... Je pense que le programme d'infrastructures apporte un support important, enfin rend possible l'application d'un règlement.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

985 La Commission a tenu des ateliers, des séances thématiques sur la pérennité des infrastructures d'aqueduc et d'égout, et sur la gestion des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Plusieurs experts sont venus devant la Commission et, notamment, le docteur Hamel de l'INRS-Urbanisation est revenu, hier. Et il nous disait que, selon lui, l'état du réseau n'est pas dans l'état de décrépitude que certains décrivent. C'est faux de dire que les réseaux d'aqueduc  
990 et d'égout tombent en ruine. Selon ce professeur de l'INRS-Urbanisation, les municipalités, compte tenu de la valeur de ces actifs-là, ont la capacité, ont l'argent nécessaire, la capacité d'emprunter pour faire les travaux nécessaires. Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus?

995 **M. GILLES VAILLANCOURT :**

Je laisserai le commentaire technique à être fait par monsieur Lapointe. L'autre, je le ferai moi-même. C'est-à-dire que monsieur Hamel n'est pas membre d'un conseil municipal, n'a pas observé le niveau d'endettement municipal et n'a surtout pas observé que la marge de  
1000 manoeuvre des municipalités a été entièrement occupée par les transferts fiscaux. Bon, ça, c'est une réalité tout à fait mathématique et là-dessus, j'aurais beaucoup de plaisir à discuter avec monsieur Hamel.

1005 Pour l'aspect technique, je vais laisser mon collègue, ici, vous répondre.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

En fait, peut-être qu'effectivement il y a des discours qui circulent de temps à autre où on donne une connotation qui est peut-être trop dramatique de l'état des infrastructures.  
1010 Cependant, je pense que tout le monde s'accorde à dire, les experts qui ont fait les études - la Coalition n'a pas joué au jeu de l'expert, on ne s'est pas payé de propres études, nous nous

1015 sommes basés sur ce qui avait été fait - et tous s'accordent pour dire quand même qu'il y a une partie du réseau qui est dans un état qui est un peu trop détérioré. Et une machine, un réseau d'aqueduc, il ne s'agit pas d'attendre que 100 % du réseau soit dans un état lamentable pour commencer à s'y attaquer.

1020 S'il y a entre 5 et 10 % du réseau qui doit être remplacé à l'heure actuelle ou qui montre des signes assez élevés de détérioration, c'est largement suffisant pour s'attaquer au problème, et s'attaquer à ce problème-là coûte environ 9 milliards \$ actuellement, si on inclut tous les autres travaux pour corriger le problème. Et 9 milliards \$, c'est beaucoup.

1025 Actuellement, la Coalition évalue que le rythme de remplacement des conduites au Québec se fait environ entre .15 et .25 % du linéaire de conduite, ce qui donne un rythme de remplacement d'entre 400 et 700 ans. Pourquoi? Il n'y a pas de politique nationale de réfection de nos réseaux. On a construit des réseaux et puis on pense que ça va rester là à vie.

1030 Et seulement sur cette notion-là, si on remplace le réseau en 500 ans, avec des matériaux qui font preuve aujourd'hui qu'ils ne «tofferont» pas 500 ans, on est dans un pétrin, ça, c'est évident. Il y a déjà 5 à 10 % du réseau qui montre des faiblesses énormes. Dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, on va se retrouver avec des problèmes tellement énormes que même la société, avec n'importe quel programme d'aide financière, on ne sera pas capable de s'y attaquer.

1035 Alors, ce qu'on dit, c'est qu'il y a une urgence d'agir, puis il faut le faire dès maintenant.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1040 Est-ce que vous avez évalué l'hypothèse de la contribution d'investissements privés dans les infrastructures québécoises?

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

1045 Oui, nous l'avons regardé sommairement. Elle est souhaitable. Elle pourra probablement se réaliser. Ça dépend évidemment des hypothèses. Certains voudraient faire un programme particulier de financement, un certain nombre d'entreprises privées mais, pour l'instant, c'est plutôt au niveau du discours que ça se tient. On n'a pas encore de proposition concrète devant nous.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1050 D'accord. Et, finalement, vous avez élaboré un certain nombre de travaux admissibles et plusieurs nous disent que dans le détail, on ne connaît pas, dans bien des endroits, l'état des infrastructures. Donc, il y a une phase importante de diagnostic et de détermination des secteurs prioritaires d'investissement.

1055

Est-ce que le programme pourrait avoir des phases, supposons: phase 1: diagnostic; phase 2: je ne sais pas, moi, plan de priorisation; phase 3: travaux; phase 4: suivi, ou des choses comme ça?

1060 **M. MARTIN LAPOINTE :**

Oui, effectivement, en fait, la recommandation de la Coalition, c'est d'agir dans une première phase du programme sur deux plans. D'abord, il y a des urgences, elles sont connues, ces urgences-là. Les études, l'INRS en a fait état. Il y a de 5 à 10 % du réseau sur lequel on doit se pencher. Alors, en urgence, dans une première phase de programme d'infrastructures, on devrait corriger les problèmes qui sont connus dans les municipalités et cela, on n'a peut-être pas d'études, besoin d'études diagnostiques très poussées quand les conduites montrent des signes de faiblesse. Et, en parallèle, se donner 3 ou 4 ans pour réaliser dans toutes les municipalités une étude diagnostique qui va nous donner un inventaire des réseaux et de leur état, d'en faire l'évaluation et de planifier les travaux à long terme.

Le 9 milliards \$, ce n'est pas un programme de 2-3 ans, évidemment les municipalités n'auraient pas ce pouvoir d'emprunt-là, même en payant le tiers, et donc il est réparti sur 15 ans, et il faut absolument se donner sur 15 ans un plan de vision à long terme. Il faut choisir à l'an 1 comme à l'an 5 ou à l'an 10 les bons projets pour être sûr qu'on dépense l'argent au bon moment. Donc, ça prend des études diagnostiques. Il faut connaître l'état réel de tous les réseaux dans un avenir de 4 à 5 ans, et ça ne se fera pas dans un an, ça c'est sûr.

1080 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

D'abord, une précision sur ce que vous avez mentionné tout à l'heure, parce que dans votre mémoire - je parle du 20 %, la question qui vous était posée par monsieur Beauchamp - vous dites aussi que ce 20 %, en plus des municipalités qui ont besoin de parfaire certains réseaux pour le bouclage, celles qui n'ont pas encore d'infrastructures, il y a la phrase suivante:

1085 «Il serait réservé aux municipalités dont les investissements antérieurs ont permis de stabiliser la détérioration des réseaux.»

Qu'est-ce à dire? Ce sont des municipalités qui ont déjà trois étoiles au carnet?

1090 **M. MARTIN LAPOINTE :**

Bien, en fait, il y en a qui présentent de meilleurs bilans que d'autres. Alors, je donnerais l'exemple qu'une municipalité ou une ville qui s'est dotée d'une propre politique de remplacement de son réseau à un rythme de 1 %, donc un cycle de remplacement de 100 ans, elle a priorisé ces interventions-là, soit par des choix, des recommandations de leur service d'ingénierie, etc., s'ils ont fait ce travail-là et que le programme se met en place, il ne faut pas qu'ils soient privés d'aide financière parce qu'ils ont été des bons citoyens dans le passé.

1100           Donc, ils ont quand même d'autres travaux, peut-être de la mise aux normes ou d'autre  
chose, ou de l'extension de réseau. Ils ont peut-être négligé ou mis de côté dans un plan  
secondaire l'extension, le développement de leur municipalité pour s'attaquer à la réhabilitation.  
Il ne faut pas qu'on les prive dans le futur d'avoir bien agi alors que d'autres ont dépensé sur  
1105 l'extension, sur le développement, n'ont pas corrigé leurs problèmes souterrains. Alors, cette  
phrase-là, cette notion-là était pour corriger ce problème-là.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1110           Ce qu'on peut comprendre entre les lignes, c'est que...

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

C'était surtout pour créer une opportunité.

1115           **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est ça. C'est que celles-là seulement auront la capacité, enfin, la possibilité de faire  
du développement urbain.

1120           **M. MARTIN LAPOINTE :**

En fait, peut-être pas nécessairement du développement, faire du développement de  
projets résidentiels, mais de réaliser d'autres travaux qui pourraient, à la limite, ne pas être de  
la réhabilitation.

1125           **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1130           Parce que, dans le fond, le signal que vous donnez, ça, c'est: «Stoppez le  
développement urbain même si l'assiette fiscale est améliorée pour plusieurs municipalités».  
C'est un peu le signal que vous donnez. Il faut refaire, il faut réparer mais on arrête de  
développer.

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

1135           Pas nécessairement. On dit, bien qu'il soit toujours important de développer, et on  
espère que le Québec se développera et fondamentalement les communautés locales aussi,  
c'est le souhait que nous faisons tous, on doit maintenant ne pas s'occuper uniquement de  
développement mais surtout du maintien de notre patrimoine. Et on doit avoir une politique à  
long terme sur le maintien de notre patrimoine.

1140           La conduite nouvelle que nous allons construire l'année prochaine aura 35 ans, un jour,  
elle aura 50 ans, un jour, et les autres qu'on a construites il y a 35, il y a 50 ans, ont besoin  
d'entretien. Et, jusqu'ici, les municipalités ont plutôt continué à développer sans

1145 nécessairement avoir de politique de maintien. Alors, le patrimoine se détériore plus rapidement en arrière qu'il se construit neuf en avant.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1150 Voilà. Mais ce ne sera, selon le projet que vous présentez, que l'enveloppe de 20 % qui pourra être consacrée à cela et, encore, à des municipalités méritantes ou à d'autres qui n'ont pas de réseau. C'est ce qu'on comprend bien.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1155 À celles qui sont méritantes, évidemment, mais il y a aussi toute une proportion de municipalités qui représente peut-être 10 à 15 % de la population québécoise, qui sont pourtant 400 en nombre, qui n'ont pas encore de réseaux d'aqueduc et d'égout.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1160 Ça va. Ça va.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1165 Alors, celles-là, il ne faut pas non plus consacrer un programme de 9 milliards \$ dans les prochaines années aux municipalités qui ont eu des réseaux subventionnés par l'État dans les 30 dernières années, depuis 1960, en fait, que le gouvernement a implanté des systèmes d'aide financière et, en plus, on va donner un programme d'aide pour les aider, puis il y en a encore à l'an 2000 qui n'ont pas encore de réseau d'aqueduc et ont des graves problèmes  
1170 d'alimentation en eau et des problèmes de salubrité publique, d'hygiène du milieu. Il faut également prévoir un programme qui va aider ces municipalités-là à corriger leurs problèmes environnementaux.

1175 Et l'enveloppe de 20 % avait deux niveaux: d'aider ces municipalités-là à se mettre aux normes et, aussi, les villes qui ont complété peut-être leur programme, qui sont en avance sur leur programme de réhabilitation mais qui ont de la mise aux normes à faire dans d'autres domaines.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1180 Prévoyez-vous, dans le 80 % et aussi dans le 20 %, du réseau d'égout combiné, unitaire, ou encourager les bassins de rétention dans les grandes municipalités?

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1185 Oui. En fait, tous les ouvrages d'infrastructures souterraines: aqueducs, égouts domestiques et égouts pluviaux sont dans la ligne de pensée de la Coalition.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1190

Combinés?

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1195

Combinés. Évidemment que toute l'ampleur de ces budgets-là, il fallait s'arrêter aussi dans le total des... on parle de 9 milliards \$, 5 milliards \$ de plus pour les routes. Si on inclut toute la phase d'assainissement des eaux pluviales au Québec, on va peut-être rajouter encore plusieurs milliards. On n'a pas voulu s'arrêter à cumuler les chiffres. Il fallait choisir à un moment donné. On a pensé que les études de l'INRS étaient les plus crédibles même si, dans le 9

1200

milliards \$, on n'inclut pas nécessairement le budget requis pour faire l'assainissement des eaux pluviales.

Mais la Coalition s'est dit qu'il allait y avoir des problèmes également dans ce domaine-là, d'urgence, et que les budgets admissibles pourraient être alloués également pour les eaux pluviales, donc les réseaux unitaires.

1205

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1210 Ma dernière question est la suivante. Dans les travaux admissibles, j'ai lu rapidement l'annexe 2 qui concerne les infrastructures routières. Mais revenons aux infrastructures d'aqueduc et d'égout. Est-ce que vous comptabilisez là-dedans les rues que vous devez éventrer? Ou s'il faut calculer que ce ne sont que la tuyauterie et la main-d'oeuvre, etc., de remplacement?

1215 Parce que je suis à la page 13 de votre mémoire, il y a, en plus du 600 millions \$ annuellement, il faut donc ajouter l'asphalte et les travaux de réfection des rues qui sont éventrées, au 600 millions \$. Et ces travaux étant spécifiquement pour la réfection de l'aqueduc ou de l'égout.

1220 **M. MARTIN LAPOINTE :**

Les budgets, en fait, de la façon que les programmes d'aide financière sont faits, c'est qu'habituellement, le budget requis... le gouvernement subventionne le montant des travaux pour remettre dans l'état initial la rue que nous ouvrons pour aller réparer les services. Et c'est ce qui donne, avec les budgets évalués par l'INRS et les autres experts qui se sont penchés sur le domaine, des budgets de l'ordre de 9 milliards \$.

1230 Cependant, ce qu'on observe, ce que moi j'ai observé dans ma pratique depuis une douzaine d'années, c'est que souvent on ouvre des rues et, parce qu'on n'a pas le budget pour refaire toutes les infrastructures également de surface, on peut empirer la situation de temps à autre parce qu'on s'est seulement consacré à réparer ce qu'on a brisé.

1235 Et si on veut parler de développement durable, il faut également, lorsque ce sera requis, en plus de refaire le service souterrain, refaire le service de surface, donc toute la voirie urbaine en même temps que nous intervenons sur la moitié de la rue. Donc, il faut penser un peu plus loin. C'est pour ça que la Coalition propose qu'il y ait en parallèle un programme...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1240 Ah! Voilà, c'est là.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1245 ... qui va rendre admissible l'infrastructure urbaine des villes et l'infrastructure des routes locales en campagne.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Dont vous avez hérité là.

1250

**M. MARTIN LAPOINTE :**

Effectivement, effectivement.

1255

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

Mais si on regarde tout simplement, quand on doit repaver une rue dans une municipalité maintenant - c'est le cas chez nous, puis j'imagine que c'est le cas de la presque totalité des municipalités - avant de refaire un nouveau pavage, nous faisons une inspection télévisée des conduites. Et, souvent, on découvre qu'il y a un affaissement d'une conduite pendant une certaine section. Alors, avant de refaire le pavage, nous allons apporter aux infrastructures souterraines les corrections qu'il faut. Et ça serait tout à fait idiot de refaire la surface et de ne pas aller corriger la déficience souterraine à la même occasion. Ce qui nous amènerait dans les mois suivants ou dans les années suivantes à aller réouvrir le pavage et recommencer le travail.

1260

1265

Alors, les deux sont étroitement liés et on ne peut pas parler de l'un sans nécessairement croire que l'autre ne nous interpellera pas, non plus.

1270

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon, mais ce que vous dites dans la portion des infrastructures routières seulement, c'est que même sur 15 ans, vous n'aurez restauré ou reconstruit que le quart. Bon. Est-ce qu'on peut savoir la portion de ce 360 millions \$ par année, sur 15 ans, qui correspondrait spécifiquement à l'arrimage avec les rénovations d'infrastructures, aqueduc et égout?

1275

**M. MARTIN LAPOINTE :**

J'aurais aimé vous répondre, j'aurais aimé avoir cette information-là mais, actuellement, il n'y a pas d'études qui donnent l'état ou le diagnostic des routes municipales au Québec. Surtout depuis le transfert du réseau routier local. Le Ministère, avant, avait une bonne expertise sur ses routes, toutes les routes numérotées, le ministère des Transports, je parle, les routes numérotées, les routes locales, dites locales. Cependant, depuis le transfert du réseau routier, alors, il y a à peu près 40-50 000 kilomètres au Québec dont on n'a plus la connaissance, le suivi régulier, en plus des 40 000 autres kilomètres des routes qui sont municipales, urbaines donc. Mais on n'a pas cet état-là du réseau.

1280

1285

Par contre, ce qu'on s'est dit, c'est que si on impose une étude diagnostique dans toutes les villes et dans toutes les municipalités, nous aurons le portrait d'ici 4 à 5 ans de ce qu'il faut faire et on aura des systèmes de pondération pour jumeler, pour faire l'arrimage d'une

1290

1295 rénovation du réseau souterrain et du réseau de surface, pour faire en sorte que la combinaison des deux priorités coïncide. Puis on aura de l'argent pour refaire la conduite et la voirie au-dessus des tranchées dans un programme d'eau; et dans un programme de voirie, on aura l'argent pour compléter les travaux, pour être sûr que pendant le prochain siècle ou les 60 prochaines années, on n'intervienne plus à part que de faire des couches de pavage d'usure, ça, c'est normal, évidemment.

1300 Mais il faut absolument qu'on se dote d'une politique qui va encadrer tout ça dans l'avenir, sinon, il y a des grands débats là-dessus, et dans cinq ans, dans dix ans, on va encore en parler, que l'état des infrastructures est mauvais au Québec parce qu'on n'aura pas de politique à long terme. Il faut qu'on passe à d'autre chose dans 15 ans. Il faut surtout que le programme d'infrastructures, on peut comprendre qu'il soit annoncé sur de courtes périodes de 3 à 4 ans parce que les politiciens, c'est difficile de s'engager sur des plus longues périodes, mais il faut absolument que le programme soit bâti sur une période de 15 ans.

1305 Actuellement, c'est cyclique. En 93, de 93 à 96, il y a eu un programme de 3 ou 4 ans. Donc, on a commencé à stabiliser la détérioration, à inverser le processus parce qu'il est exponentiel, et au bout de 3 ans, on a arrêté. Donc, tout ça repart. Et là, on s'apprête, on annonce, évidemment le discours du trône a annoncé les couleurs d'un prochain programme, il est annoncé sur 4 ans, on peut le comprendre, mais il faut absolument que les fonctionnaires établissent des modalités qui vont le voir sur 15 ans. Il faut qu'après la phase de 4 ans qu'on annonce, il y en ait une autre.

1315 Et il faut surtout que les budgets qui soient alloués soient les budgets qui correspondent aux budgets réels. Actuellement, tout le monde peut peut-être dire que 9 milliards \$, c'est trop. C'est peut-être pas assez non plus. On travaille avec la précision que nous avons. Dans 5 ans, avec des études diagnostiques, nous connaissons un meilleur portrait de l'ensemble des villes au Québec. Et actuellement, ce qu'on sait, c'est qu'avec 9 milliards \$, ça nous permet de ramener les infrastructures sur une période de 15 ans à un niveau qui serait à peu près l'équivalent de la moyenne canadienne.

1325 Si on investit moins, évidemment qu'on va corriger le problème dans les proportions moindres, mais on pense que si on investit 75 % des budgets, nous allons stabiliser sur une quinzaine d'années la détérioration au niveau qu'il est aujourd'hui. Donc, ça pourrait être une décision de société d'investir un peu moins, puis de laisser la détérioration, l'état des réseaux au même niveau qu'aujourd'hui que dans 15 ans.

1330 Mais à partir du moment où on investit moins que cette valeur-là de 75 % des budgets, nous aurons encore dans 15 ans une croissance. Et ça, je pense que tout le monde peut le comprendre. Si ça coûte 200 \$ pour rénover son auto, puis on investit 100 \$, en quelque part, on n'a pas réglé le problème, puis il va recommencer, puis peut-être encore avec un coût plus élevé.

1335 Et, actuellement, les budgets qui ont circulé récemment dans le National Post sur le budget fédéral, proposeraient un programme qui donnerait de l'ordre d'environ 500 millions \$ pour le Québec annuellement; 250 millions \$ la première année en 2001, et 500 millions \$ par année pendant les trois prochaines années. Et on évalue que ça vaut 1 milliard \$, incluant les routes de l'État, les routes du gouvernement du Québec.

1340 Donc, on est à 50 % des budgets et à 50 % des budgets, nous pouvons par simulation, à partir des études de l'INRS, évaluer que dans 15 ans, on va encore parler du problème. Si on investit, si le programme donne 500 millions \$, ça veut dire qu'on va se retrouver avec, au niveau des aqueducs, plutôt que 500 millions \$, on aura 250 millions \$ comme budget à travailler, et à 250 millions \$, on n'aura pas réglé le problème dans 15 ans. Je pense que tout le monde peut le comprendre.

1350 Et ce qu'on dit, c'est comme il en coûte presque rien au gouvernement fédéral, et dans une moindre mesure pour le gouvernement du Québec, pour financer un programme comme celui-là, ça donne rien de laisser aller le problème pour se retrouver avec des coûts plus élevés dans le futur. J'ai débordé de la question, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

1355 C'est un déversement plus. Quelques petites questions fines. Est-ce que ça comprend Montréal?

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

1360 Oui.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

Oui, ça comprend Montréal.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

1370 Tantôt, vous avez évoqué que les études diagnostiques, vous avez parlé de - je ne sais pas si c'est monsieur Vaillancourt ou vous - vous avez parlé de 3 à 4 ans, le temps que l'étude diagnostique soit posée, etc. Or, il y a évidemment des spécialistes d'études diagnostiques qui sont venus nous voir en nous disant que étudier l'ensemble des réseaux, ça peut représenter une somme nettement inférieure à 600 millions \$.

1375 Est-il, à ce moment-là, nécessaire que votre programme commence à 600 millions \$ la première année ou si le temps de la mise en route des études diagnostiques, on peut penser à un démarrage plus lent la première, la deuxième année, et arriver à un maximum de capitalisation plus tard. Vous savez que les gouvernements ont toujours des problèmes de liquidité à court terme, surtout maintenant.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1380

Les problèmes de «cashflow», le gouvernement du Québec a réglé ce problème-là en finançant son programme sur une dizaine d'années, le gouvernement fédéral paie les montants comptant l'année des travaux. Mais les études diagnostiques, c'est une notion pour nous amener à faire des travaux durables dans le futur.

1385

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

1390

**M. MARTIN LAPOINTE :**

Mais, en même temps, on sait qu'on remplace à un rythme de 5 à 600 ans. Donc, on peut pas attendre encore 3, 4 ans de connaître un meilleur bilan au Québec pour se dire: «Bon, bien, voici, on fait de la réfection.» Déjà, je pense...

1395

**LE PRÉSIDENT :**

On en sait déjà assez pour agir tout de suite.

1400

**M. MARTIN LAPOINTE :**

On en sait déjà assez pour qu'il y ait un cri d'alarme. Et monsieur Vaillancourt peut le dire, depuis 7 à 8 ans, les municipalités ont diminué dans leur immobilisation et le fait d'avoir annoncé les couleurs d'un prochain programme va avoir une notion contraire. C'est que les municipalités se mettent sur le «brake» actuellement, surtout avec la négociation du pacte fiscal, donc tout le monde va arrêter. Ils vont se dire: «On va attendre qu'il y ait un programme dans 1 an, dans 2 ans, dans 3 ans.» Ça sera encore pire d'attendre de faire toutes les études diagnostiques pour commencer la réhabilitation.

1405

1410

On rénove à un rythme qui est déjà très faible. Si on l'arrête, ce rythme-là, ça va être catastrophique. Il faut l'augmenter. Et ce qu'on dit, il faut l'augmenter à un rythme d'environ une moyenne provinciale de 1.25 % du linéaire par année, pendant 15 ans, pour qu'on revienne après avec un rythme qui sera de l'ordre de .5 % annuellement, ce qui serait quand même un rythme de remplacement de 200 ans. Mais lorsqu'on aura corrigé les problèmes, on pourra penser à diminuer l'effort un peu. Il faut donner un coup pendant 10 à 15 ans. Certains disent 20 ans. Mais il faut surtout mettre les montants nécessaires pour ne pas négliger cet aspect-là.

1415

1420

Et l'autre notion, c'est les études diagnostiques. Je ne crois pas qu'elles peuvent se faire dans un an. Certaines grandes villes, ça sera très long. Et il y a une limitation de saturation du marché également. Toutes ces études diagnostiques-là, si on veut les réaliser dans un an, le marché n'est pas prêt pour ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1425 On va manquer de caméra.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1430 On va manquer d'experts. Les prix peuvent gonfler inutilement. Alors, je pense qu'il faut les étaler sur une phase du programme.

**M. GILLES VAILLANCOURT :**

1435 Maintenant, il est très important que vous compreniez qu'un programme d'infrastructures qui est financé sur la base de l'émission de l'emprunt, prenons tout simplement qu'il y aurait une entente en mai ou en juin 2000. Avant qu'on ait engagé des professionnels, qu'on ait fait des plans, voté des règlements de travaux et des règlements d'emprunt, on réalisera des travaux en 2001.

1440 Ces travaux-là, parce que nous avons des saisons qui ne sont pas nécessairement compatibles douze mois par année pour faire des travaux, risquent de n'être terminés finalement que dans la deuxième année. Je parle, terminés, les certificats de progrès et d'acceptation de travaux. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas émission d'une obligation avant 2002. Quelque part même au milieu de 2002.

1445 Ce qui veut dire que le gouvernement, ses premiers déboursés n'arriveront que là. Alors, autrement dit, annoncer un programme d'infrastructures en l'an 2000 ne requiert pas vraiment du gouvernement qu'il prévoie des déboursés. Il peut les prévoir d'avance mais il n'en aura pas à faire. Il aura à peu près rien à faire sauf, évidemment, la portion qui serait facturée des plans et des choses comme ça pour l'année 2001. C'est surtout en 2002 que l'impact se fera sentir, tant pour le gouvernement du Québec que pour le gouvernement du Canada.

1455 Ça crée, au contraire, un «cashflow», si vous me prêtez le terme, très positif. Parce que dès que les ingénieurs se mettent à travailler, les impôts se payent, les taxes sur les biens et services se payent et la dépense arrive plus tard. Donc, le gouvernement a le temps d'enregistrer son argent avant de faire ses premiers déboursés. Je comprends qu'à maturité du programme, le déboursé sera là, mais le fédéral reprend 90 %, la province 70 %. Ce n'est pas un programme coûteux. C'est un programme d'investissement, en fait.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

1465 Alors, dernière question en ce qui me concerne. Du côté des critères de répartition régionale, vous parlez au prorata de la population par région administrative. Par ailleurs, il est démontré que les régions faiblement peuplées coûtent beaucoup plus cher en proportion par personne que les travaux faits dans les villes populeuses.

Comment vous allez tenir compte? Est-ce que le critère «coût relatif» va intervenir dans l'ensemble de vos critères? Comment vous allez le répartir régionalement?

1470 **M. MARTIN LAPOINTE :**

En fait, effectivement, les travaux en région peuvent, des fois, à cause du problème de densité, coûter plus cher mais les programmes sont normés pour faire en sorte que nous restons dans un périmètre qui est dit économique, donc le problème est à peu près réglé  
1475 lorsque nous restons dans les zones blanches, dans les zones urbanisées reconnues au schéma d'aménagement, d'une part.

Pourquoi nous avons proposé que l'argent soit prévu au niveau des régions administratives? C'est pour permettre, faire en sorte qu'une municipalité qui aurait droit en fonction de son poids démographique, une petite municipalité de 7-800, 1 000 personnes,  
1480 aurait le droit à 100 000 \$ par année, avec 100 000 \$, elle n'en aura pas assez pour se doter de son infrastructure de base, si c'est le projet qu'il lui faut. Ça va coûter 1 million \$, 2 millions \$. Et, donc, pour l'aider cette municipalité-là, on pourrait prendre l'argent d'une région pour l'aider à réaliser son projet et puis elle pourrait être 10 ans sans avoir d'aide financière. De toute façon,  
1485 ses infrastructures seraient neuves.

Et, donc, ce qu'on propose, c'est une comptabilité par région. Évidemment, ça ne s'applique pas peut-être aux grandes villes mais surtout dans les régions rurales, ce principe-là doit être observé absolument.

1490

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1495 **M. GILLES VAILLANCOURT :**

On vous remercie de l'opportunité que vous nous avez donnée aujourd'hui.

**M. MARTIN LAPOINTE :**

1500

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1505 Alors, compte tenu de l'échéance de notre mandat, si vous voulez quelque chose dès le budget, vous êtes mieux d'y aller tout de suite, continuer votre action. Notre rapport va arriver trop tard. Merci.

1510 Alors, j'invite la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, s'il vous plaît. Ils sont encore en route.

Est-ce que la Ville de Montréal est là? Venez, la Ville de Montréal. J'ai des questions à vous poser. Bonjour, madame!

1515 **Mme NOUSHIG ELOYAN :**

Bonjour! Monsieur le président, membres de la Commission, j'aimerais tout d'abord, si vous me permettez, présenter les personnes qui m'accompagnent et qui, aussi, m'aideront à répondre aux questions que vous soulèverez certainement.

1520

Alors, à ma droite, monsieur André Aubin, qui est chef de Division des eaux à la Ville de Montréal. À ma gauche, c'est monsieur Michel Gagné, chef de section à la même Division et aussi responsable des deux usines de filtration. Dans la salle sont présents: un collègue du conseil municipal, monsieur Jacques Charbonneau, qui est aussi vice-président de la Commission de l'environnement à la Communauté urbaine de Montréal; ainsi que monsieur Mohamed Osseyrane, ingénieur en charge du plan directeur des égouts; monsieur Michel Aubé, ingénieur en charge du plan directeur de l'aqueduc; et monsieur Luc Dorais, conseiller à la Direction générale.

1525

1530 D'abord, je dois vous dire que j'ai l'énorme plaisir d'avoir l'opportunité de vous présenter la position de la Ville de Montréal devant la Commission du BAPE qui tient ses consultations publiques sur la gestion de l'eau et je dois signaler que c'est la deuxième fois, effectivement, que nous avons l'opportunité de participer à cette consultation, l'administration ayant déjà délégué des experts en la matière, lors de la première tournée au printemps 99.

1535

Alors, pour une municipalité comme Montréal, la gestion quotidienne de la production et de la distribution d'une eau potable de qualité est le service le plus précieux qu'une administration puisse offrir à ses citoyens. Et, au départ, nous pouvons dire que Montréal peut aussi compter sur une source d'eau potable unique et d'une qualité exceptionnelle. Cette proximité de l'eau est une opportunité exceptionnelle de développer, pour les Montréalais et leurs visiteurs, aussi des activités récréatives, mettant à contribution l'environnement de l'archipel de Montréal.

1540

1545 Faut-il aussi rappeler le rôle économique des cours d'eau comme voie de transport, que ce soit dans le cas des activités portuaires ou dans le développement des activités touristiques reliées aux croisières et à la navigation de plaisance.

1550 Donc, ce mémoire trace le portrait de multiples facettes de la gestion de l'eau à la Ville de Montréal et évoque, évidemment, l'importance des ressources nécessaires pour le maintien de la qualité de cette gestion.

1555 En effet, comme l'a si bien d'ailleurs souligné mon prédécesseur, si nous souhaitons assurer la pérennité de la ressource, sa mise en valeur et son utilisation au profit des citoyens et de la communauté en général, il faut reconnaître que les investissements majeurs nécessaires vont bien au-delà des capacités normales d'une municipalité.

1560 Ma présentation va comporter six sous-thèmes: l'eau potable; les eaux usées et les eaux de ruissellement; la préservation, évidemment, de la nappe phréatique; les plans d'eau; les usages économiques du fleuve; et la coopération inter-institutionnelle; et, évidemment, les principaux enjeux pour Montréal dans les prochaines années.

1565 Comme je l'ai mentionné, la prise d'eau actuelle de la Ville de Montréal se situe en amont des rapides de Lachine à quelque 610 mètres de la rive et acheminée par quatre conduites en béton d'un diamètre de 2 100 millimètres fixées au lit du fleuve. De la rive, l'eau est amenée, d'une part, à l'usine Charles Des Bailleurs et, d'autre part, à l'usine de traitement Atwater. La prise d'eau peut capter jusqu'à 2 100 600 mètres cubes par jour, soit 22 % de plus que la consommation moyenne.

1570 L'usine Atwater, qui est la plus ancienne des deux, a été inaugurée en 1918 et possède une capacité nominale quotidienne de 1 364 000 mètres cubes d'eau. L'usine Charles Des Bailleurs a été inaugurée en 1978, c'est donc notre bébé, et possède une capacité nominale quotidienne de 1 136 000 mètres cubes d'eau. Cet équipement, par ailleurs, a été conçu pour pouvoir subir des travaux augmentant considérablement la capacité actuelle de production.

1575 Les deux usines, juste pour vous donner une idée, avaient une valeur non amortie de quelque 200 millions \$ en date du 31 décembre 1998.

1580 Le territoire est divisé en six zones et ces zones sont dotées de réservoirs évidemment qui permettent la régularisation des débits et l'alimentation du réseau par gravité. Le réseau est aussi constitué de conduites de toute taille pour un total de 2 700 kilomètres, dont 400 kilomètres en conduites principales et 2 300 kilomètres en conduites secondaires.

1585 Notons que 27 % des conduites du réseau d'aqueduc de la Ville ont été installés avant 1920. Le réseau de distribution d'eau de la Ville comprend également 260 000 branchements d'eau, 13 000 bornes d'incendie ainsi que 21 800 vannes permettant de couper l'eau pour effectuer les réparations. Et la valeur non amortie du réseau de distribution d'eau de la Ville est de 400 millions \$ au 31 décembre 1998.

1590 Évidemment, les programmes tripartites des Travaux d'infrastructures Canada-Québec ont permis à la municipalité d'investir entre 1994 et 1997 plus de 40 millions \$ pour la réfection et le remplacement de ses conduites. Plus récemment, le comité exécutif de la Ville de Montréal, en avril 1999, décidait de consacrer 15 millions \$ annuellement pour les cinq prochaines années à la réfection du réseau d'aqueduc.

1595 Si on est chanceux d'avoir une eau de qualité, c'est parce que le Saint-Laurent transporte vers l'océan une énorme quantité d'eau douce en provenance des Grands Lacs, et la prise d'eau en amont des rapides de Lachine permet d'éviter les eaux troubles de la rivière des Outaouais et d'obtenir une eau brute de qualité, caractérisée par une basse turbidité et une faible charge en micro-organismes.

1600 À partir de l'eau brute, une série de traitements assure la production d'eau potable de très grande qualité dont la réputation n'est plus à faire. La qualité de l'eau potable produite est constamment vérifiée, tant aux usines de traitement que dans l'ensemble du réseau. On recense 70 points de contrôle et le laboratoire de la Ville procède à l'analyse de quelque 60 000  
1605 échantillons d'eau par année. L'eau potable produite par la Ville de Montréal répond en tous points aux normes prévues dans le règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec, ainsi que de nombreuses autres normes tant américaines qu'européennes.

1610 Il se produit et il se consomme beaucoup d'eau à Montréal et la Ville de Montréal approvisionne non seulement son million d'habitants mais aussi un demi-million de citoyens des municipalités avoisinantes, ainsi que les industries, commerces, institutions qui s'y trouvent. La consommation annuelle est de 638 millions mètres cubes, dont 160 millions sont consommés par les municipalités voisines de Montréal. Les citoyens utilisent 400 litres d'eau par jour pour leurs propres besoins domestiques et 750 litres par habitant sont consommés par les  
1615 commerces, industries, institutions et la déperdition dans le réseau. Donc, la nécessité de procéder à des interventions majeures d'auscultation et d'entretien du réseau n'est pas à négliger.

1620 Des compteurs sont aussi utilisés pour le contrôle de la consommation, en particulier pour calculer la consommation des villes clientes. Le volume d'eau permis étant lié à la valeur locative évidemment de l'établissement et l'excédent de la consommation est facturé aux utilisateurs.

1625 Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont été prises par le Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal afin de contribuer à la réduction des pertes d'eau dans le réseau d'aqueduc. Nous sommes très conscients de l'importance de sensibiliser les citoyens à une utilisation rationnelle de l'eau. C'est pour cela d'ailleurs que nous sommes associés au Programme d'économie d'eau potable de RÉSEAU environnement et nous participons aux campagnes promotionnelles visant à informer et à sensibiliser la population  
1630 quant aux usages de l'eau.

1635 La production continue d'eau potable par les deux usines et le pompage de cette eau dans le réseau de distribution sont des activités essentielles de la Ville et ne peuvent souffrir aucune interruption. On se souviendra de l'inquiétude soulevée par l'interruption de l'approvisionnement énergétique des usines lors de la crise du verglas en 1998. Donc, la désignation des usines de production et des stations de pompage dans la liste des toutes premières priorités des procédures de réalimentation en électricité par Hydro-Québec apparaît comme le minimum requis.

1640 En plus de fournir l'eau à la population montréalaise, la Ville de Montréal approvisionne, comme je l'ai dit tantôt, en eau potable, 15 autres municipalités de l'île de Montréal, ainsi que la Ville de Charlemagne à l'est de l'île.

1645 Il pourrait éventuellement être envisagé, en fonction de la capacité excédentaire de production mentionnée en tout début de ma présentation, notamment par l'agrandissement de l'usine Charles Des Bailleurs, que la Ville puisse fournir l'eau à d'autres municipalités, car la grande qualité de l'eau produite par les usines montréalaises et l'absence de traitement chimique complexe pour la rendre potable pourraient faire penser que Montréal pourrait jouer un rôle plus grand dans l'approvisionnement de nombreuses autres villes de la région, que ce soit sur l'île ou encore sur la Rive-Sud, là où les problèmes de maintien d'une qualité acceptable de l'eau produite sont réels.

1650 Ainsi, avant de penser à réhabiliter des équipements actuels de production qui doivent opérer un traitement complexe et coûteux, pourquoi le gouvernement du Québec n'envisagerait-il pas de soutenir l'augmentation de la capacité de production de Montréal qui fournit l'eau la moins chère et de la meilleure qualité?

1660 Déjà, une ville de l'île de Montréal, Charlemagne, comme je l'ai mentionné, achète son eau à Montréal à 14,6¢ le mètre cube plutôt que l'eau de sa voisine, Repentigny, qui vend quatre fois le prix de l'eau montréalaise, sans compter que tirée de la rivière l'Assomption, elle doit subir un traitement chimique lourd pour être propre à la consommation.

1665 Le prix de vente de l'eau est convenu par la Commission municipale du Québec à partir de paramètres tenant compte des coûts de production, de l'acheminement et de la distribution de l'eau. Les tarifs donc sont revus annuellement.

1670 Actuellement, le prix est de 14,6¢ le mètre cube pour les villes qui sont propriétaires de leur propre réseau de distribution et il est de 22¢ le mètre cube pour celles dont le réseau est la propriété de la Ville de Montréal, qui l'entretient. Ces prix sont parmi les plus bas actuellement en vigueur au Québec.

1675 Juste à titre d'information, ce prix aux États-Unis peut varier de 42¢ le mètre cube jusqu'à 1,50 \$ le mètre cube pour les pays européens et l'Australie. Juste pour vous situer un petit peu.

Le prix moyen au Canada, tout près de chez nous, est de 65¢ le mètre cube. Il y a déjà quelques années, le prix de vente était de 44¢ le mètre cube à Rosemère; 30¢ le mètre cube à Sherbrooke; de 25¢ à 50¢ le mètre cube à Brossard.

1680 Des travaux majeurs doivent être effectués sur le réseau principal d'aqueduc et aux usines de production. Par contre, le mode actuel d'établissement du prix de vente de l'eau ne permet pas qu'ils soient réalisés dans un échéancier raisonnable. De tels travaux sont

1685 actuellement financés par le programme d'immobilisations de la Ville et une réflexion pourrait être entreprise très prochainement pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'éventuelles modifications à la tarification permettant à la Ville de facturer, selon une formule à établir, ces investissements aux villes clientes avant d'effectuer ces travaux.

1690 Le mode actuel d'établissement du prix de vente ne permet pas de provisionner les coûts de réfection et de remplacement des usines de production et des réseaux de distribution. Il s'agit donc d'un frein important à la réfection des infrastructures, perpétuant ainsi une situation qui met Montréal en prise avec des équipements vieillissants, peu performants, contribuant à un taux de déperdition élevé, tel que mentionné un peu plus tôt.

1695 Les eaux usées et les eaux de ruissellement sont acheminées à la station à travers un vaste réseau d'égout de plus de 2 500 kilomètres constitué évidemment d'égouts collecteurs et secondaires, d'âge variable, mais dont le quart a plus de 80 ans. Ce réseau est de type unitaire à plus de 90 %, c'est-à-dire qu'il dirige vers les intercepteurs de la Communauté urbaine de Montréal à la fois les eaux usées et une partie des eaux de ruissellement.

1700 Ces eaux usées proviennent de 51 bassins de drainage et, au fil des ans, la Ville a consacré quelque 25 millions \$ dans la construction de bassins de rétention pour empêcher le refoulement des eaux chez les citoyens.

1705 Encore une fois, grâce au programme tripartite Travaux d'infrastructures Canada-Québec, nous avons pu investir 57 millions \$ dans le domaine des égouts collecteurs. Mais les besoins demeurent encore très importants pour les années à venir.

1710 D'une autre part, l'enlèvement et la disposition des neiges usées à Montréal dépasse de loin ce qui peut se faire dans toute autre municipalité au Québec et au Canada, car à Montréal, il faut déblayer 2 200 kilomètres de rues et 3 200 kilomètres de trottoirs par hiver, pour un total de 7,5 millions mètres cubes de neige à transporter et à éliminer.

1715 Il y a déjà 10 ans, le ministère de l'Environnement rendait publique sa politique sur l'élimination des neiges usées qui interdisait pour les municipalités de déverser de la neige dans les cours d'eau. Donc, les municipalités avaient l'obligation de développer des programmes de conformité à la réglementation et la Ville de Montréal, sans délai, a passé à l'action et son programme d'assainissement des lieux d'élimination de neige a été déposé pour approbation par le Ministère en octobre 1997 et approuvé par ce dernier un an plus tard.

1720 Ce programme prévoit l'élimination totale des déversements de neiges usées dans les cours d'eau pour cet hiver 99-2000, un an avant la date butoir du Ministère, soit le 1er novembre 2000.

1725 Le programme actuel comporte des investissements de l'ordre de 30 millions \$. Nous avons retenu comme mode à prioriser les sites d'entassement, les carrières et les chutes à l'égout. Et donc, le rejet au fleuve qui représentait 26 % des volumes de neige a été diminué et

donc éliminé dès cette année. Cette forme d'élimination maximise évidemment le traitement des résidus et contaminants qui se trouvent dans les neiges usées.

1730            Nous avons aussi élaboré avec l'École polytechnique un guide d'utilisation de l'épandage qui est utilisé depuis 99, qui nous a permis, non seulement de réduire les quantités d'abrasifs utilisées mais aussi la nature des matériaux qui les composent.

1735            En parlant de la préservation de la nappe phréatique, le Complexe environnemental de Saint-Michel, qui est utilisé comme site d'enfouissement depuis 1968, nous a posé évidemment beaucoup de problèmes car, au début de son exploitation, aucune mesure d'imperméabilisation du site n'a été prise. Donc, la formation du lixiviat, suite aux opérations menées au site, était une menace aux eaux souterraines et environnantes au site.

1740            Il a donc été décidé d'installer une pompe au point le plus profond du site et de pomper le lixiviat vers la surface, de le traiter avant de le réacheminer à travers les collectrices à l'usine d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal.

1745            Les autres mesures de protection prises par la Ville de Montréal traitent de l'intervention au niveau des sols contaminés. Encore une fois, le ministère de l'Environnement, dès 1988, rendait publique sa Politique de réhabilitation des sols contaminés et, dès le départ, la Ville de Montréal décidait d'appliquer volontairement cette politique.

1750            Nous avons réalisé plusieurs projets pilotes mais, depuis 1998, un protocole beaucoup plus ambitieux nous permet d'investir sur 5 ans quelque 60 millions \$ dans les travaux de décontamination.

1755            Signalons que la Ville a fait office de pionnier dans le domaine en étant parmi les fondateurs du Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites.

1760            Malgré l'omniprésence de l'eau au coeur même de la vie montréalaise, le milieu riverain et l'eau, avec toutes les activités potentielles s'y rattachant, demeurent encore méconnus de la population. Par contre, on assiste depuis quelques années à un renversement de cette tendance et la population est de plus en plus sensible à l'environnement et recherche des activités de plein air axées sur un contact direct avec la nature. La Ville de Montréal a, depuis quelques années, fait des efforts considérables afin que ses habitants ne tournent pas le dos à ses plans d'eau et les intègrent à la vie quotidienne de la cité.

1765            Les Montréalais et les visiteurs peuvent maintenant bénéficier d'un accès au fleuve au coeur de la ville historique, au coeur du Vieux-Montréal, et depuis les années 80, le gouvernement fédéral, par le biais évidemment de la Société du Vieux-Port et en étroite collaboration avec la Ville, a procédé à des investissements massifs qui ont permis d'ouvrir cette fenêtre sur le fleuve et de créer un pôle d'intérêt.

1770 Dans ce contexte, la Ville s'est engagée dans la réalisation du projet Montréal bleu, qui partage les mêmes objectifs que les activités liées au Grand Montréal bleu englobant toute la région. Les interventions de la Ville se font donc à la fois sur le fleuve Saint-Laurent, le canal de Lachine et la rivière des Prairies. Le programme comporte la création de pôles récréo-touristiques, des pôles métropolitains, des pôles locaux ainsi que l'aménagement de haltes.

1775 Car nous savons très bien que l'industrie du nautisme à l'échelle du Québec est une activité économique d'importance, la contribution économique totale de cette industrie dépasse les 500 millions \$ et compte pour plus de 12 000 emplois directs et indirects.

1780 Une des caractéristiques actuelles de cette industrie est les limites au développement que constitue l'offre de service actuelle. En effet, le nombre de marinas et des places à quai a très peu évolué au cours des dernières années et les équipements sont utilisés à pleine capacité.

1785 Rappelons que Montréal est une île portuaire depuis sa fondation et le Port de Montréal est non seulement d'une importance majeure dans le développement de la Ville de Montréal, mais il est aussi un des tout premiers de l'est de l'Amérique du Nord. Il constitue, évidemment, l'itinéraire le plus court entre les principaux marchés canadiens du nord-est et du mid-west américains.

1790 Nos relations avec les différents paliers gouvernementaux. Dans le domaine de la gestion de l'eau, les rapports de la Ville de Montréal avec différents organismes et ministères du gouvernement du Québec sont très nombreux, sinon quotidiens. Évidemment, l'interlocuteur principal est le ministère de l'Environnement, car la Ville se doit de respecter, entre autres choses, la réglementation gouvernementale touchant la qualité de l'eau potable, le développement des infrastructures d'aqueduc et d'égout pour les nouveaux secteurs, la protection des rives et des berges, les sols contaminés, la gestion du site d'enfouissement, etc.

1795 Pour ce qui est de l'eau potable, rappelons aussi que c'est devant la Commission municipale du Québec que la Ville présente ses propositions de tarification.

1800 Par ailleurs, la Ville de Montréal est partenaire du ministère des Affaires municipales et de la Métropole dans le développement du Grand Montréal bleu et dans le projet du parc fluvial du Croissant de l'est.

1805 Les relations avec le gouvernement du Canada sont plutôt liées à la réalisation de projets comme, par exemple, le projet de revitalisation de la zone du canal de Lachine, car le gouvernement canadien est le propriétaire du canal lui-même et prévoit effectuer des investissements considérables pour assurer à nouveau sa navigabilité.

1810 Quels sont les principaux enjeux pour Montréal dans les prochaines années? La Ville de Montréal est confrontée à différents défis liés à la production, à la distribution et à la disposition de l'eau qu'elle rend disponible au million et demi de clients qu'elle dessert. Ces défis nécessitent de consacrer de très importantes ressources pour assurer le maintien de la qualité de service et la pérennité des infrastructures.

1815 Ses réseaux sont souvent anciens, parfois de près d'un siècle, et l'absence d'un programme massif et continu de réfection cause une détérioration importante et, dans le cas de l'eau potable, une déperdition importante qui se traduit en perte économique significative.

1820 Une récente étude menée conjointement par la Ville, l'INRS-Eau, le CÉRIU et le CNRC, avec la participation financière du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, tendrait à démontrer que les pertes dans le réseau d'aqueduc pourraient atteindre jusqu'à 40 % de la production. Il en résulte donc un coût réel élevé.

1825 Dans ce contexte, il faut prévoir au cours des prochaines années d'importants travaux de réfection qui toucheront à la fois les conduites et les milliers de vannes et les autres équipements de contrôle, qui devraient aussi être jumelés à un programme systématique d'auscultation des réseaux. Ce programme aura à terme un rôle préventif et permettra de mieux planifier les travaux de réfection et les interventions à effectuer.

1830 Nous estimons donc, au cours des 5 prochaines années, que des investissements d'environ 75 millions \$ devraient être consentis pour réhabiliter notre réseau d'aqueduc. Des sommes de 50 millions \$ pour la même période devraient être aussi investies pour la réfection des conduites d'égout.

1835 Par ailleurs, au fil des ans, des investissements majeurs seront requis pour le maintien des équipements de production de l'eau potable. Ils représentent 45 millions \$ en 10 ans.

1840 Pour mener à bien tous ces travaux, il est évident que les seules ressources municipales ne suffiront pas. La réalisation de ces réfections demandera l'injection de fonds de la part de tous les paliers de gouvernement. Dans ce contexte, il y a lieu d'inciter les paliers supérieurs de gouvernement à mettre sur pied un nouveau programme d'infrastructures tel que proposé d'ailleurs par l'ensemble des municipalités, notamment via la Fédération canadienne des municipalités et appuyé par la Coalition.

1845 En conclusion, ce mémoire veut démontrer que la gestion de l'eau n'est pas seulement une question de lacs et de rivières mais qu'elle se traduit par la gestion de multiple aspects et utilisations de l'eau dans un milieu densément urbanisé. Nous avons fait état des fonctions économiques de l'eau dans le transport, des fonctions récréatives et touristiques, ainsi que de son utilisation quotidienne pour le million et demi de citoyens qui consomment l'eau de Montréal quotidiennement.

1855 Ce qu'il faut retenir, c'est que les multiples usages de l'eau sont au coeur de la vie en ville, en général, et à Montréal en particulier. Les citoyens et citoyennes de Montréal sont privilégiés d'avoir un accès si facile et abondant à l'eau dans un contexte où dans de trop nombreuses autres régions du globe il existe une importante pénurie de cette ressource. Cette situation est assortie d'une responsabilité que la Ville a de faire profiter les citoyens de ce privilège, tout en maximisant la rigueur avec laquelle l'eau doit être consommée et gérée.

1860 C'est pourquoi l'administration consacre des efforts très importants à la mise en valeur de l'eau, que ce soit comme support à la vie ou élément d'activité récréo-touristique.

1865 L'atteinte de nos objectifs appelle une volonté politique claire qui reconnaisse la nécessité de consacrer les investissements nécessaires à leur atteinte. Pour cela, un prix juste pour l'eau produite par la Ville de Montréal doit être reconnu afin de permettre de réunir les conditions gagnantes pour assurer la réalisation des travaux indispensables à la pérennité des infrastructures assurant la production et la distribution d'une eau de grande qualité bénéficiant aux citoyens de Montréal et de la région, aujourd'hui et dans le futur.

1870 L'administration municipale de Montréal réitère donc sa position sur le caractère impératif et urgent d'un vaste programme de réfection des infrastructures. Dans une ville comme Montréal dont le réseau d'aqueduc et d'égout s'étend sur des milliers de kilomètres et dont d'importantes sections ont atteint la limite de leur âge, la non-réalisation d'un tel programme ne ferait que rendre la situation plus difficile et plus coûteuse à redresser dans les années et décennies à venir.

1875 La Ville souhaite donc partager ce sentiment d'urgence avec tous ses partenaires, inscrire cette préoccupation dans la réflexion de cette Commission.

1880 Nous voulons aussi féliciter les commissaires et leurs collaborateurs pour l'excellent travail fait à ce jour et leur transmettre nos meilleurs voeux de succès dans la poursuite de leur réflexion. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Merci, madame. Merci de ce mémoire très substantiel sur les différents aspects d'application de la Ville de Montréal. Depuis que nous sommes en audience, nous entendons beaucoup d'interventions très angoissées et, très souvent, elles sont relatives à des intentions qu'on prête à la Ville de Montréal. Et je ne serais pas honnête si je ne vous les posais pas parce que le monde ne nous sentirait pas honnête si on ne les posait pas.

1890 La Ville de Montréal a-t-elle l'intention de privatiser son réseau d'aqueduc? Ça, c'est la question qui tourne toujours. Pouvez-vous me répondre à cette question-là?

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

1895 Je vais répondre avec la même honnêteté que la question a été posée. Non. Donc, la Ville de Montréal n'a pas l'intention de privatiser l'activité de production, de gestion, de distribution de l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

1900

Alors, s'il y a eu parfois des projets ou des études, pour l'instant, ces projets, ces études-là ne sont pas retenues comme des choses possibles.

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

1905

Les projets d'études ou les études qui ont été menées étaient tout simplement pour pouvoir quantifier les coûts de production et de distribution de cette ressource-là, tout simplement, pour avoir, si vous voulez, le prix de revient, combien ça nous coûtait, pour mieux planifier les investissements à venir ou mieux gérer cette activité.

1910

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Gallichan.

1915

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je vais poser ma petite sous-question. Mais est-ce que du partenariat, vous y avez songé?

1920

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

Dans les études qui ont été menées à la Ville de Montréal depuis déjà plusieurs années et non pas juste les 3 ou 4 dernières années - là, il faut le préciser - c'était effectivement d'avoir le coût réel de la production mais il y avait eu une réflexion à l'époque aussi de voir les différentes possibilités. Parce qu'il y a eu plusieurs - sans aller trop dans les détails - il y a eu plusieurs scénarios qui ont été véhiculés, dans les médias aussi, en parlant de plusieurs centaines de millions nécessaires jusqu'à quelques centaines de millions nécessaires pour la réhabilitation de ce réseau-là.

1930

Et, donc, c'est dans cet esprit-là qu'à l'époque, il a été peut-être regardé les différentes possibilités. Mais là, il n'en est plus question.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1935

Mais en est-il encore question?

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

1940

Il n'est pas question de privatiser quoi que ce soit. Ce que nous souhaitons, c'est de mieux gérer le réseau que nous avons et cette ressource que nous avons, et c'est un peu dans cet esprit-là que, comme je vous le mentionnais, le comité exécutif, dès avril 99, a mis en place, si vous voulez, un plan d'action sur les 5 prochaines années et où l'auscultation est un élément essentiel.

1945

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1950

L'autre question que je veux poser a trait - on va parler d'argent - à la réglementation du Ministère, le projet de règlement sur l'eau potable. Vous établissez, pour un paramètre, en tout cas, des investissements possibles de quelque cent millions, c'est sur la turbidité.

Est-ce que quand vous comptabilisez les coûts que vous nous avez mentionnés sur 5 ans dans le cas du réseau d'aqueduc, 75 millions \$ devraient être consentis sur 5 ans, incluez-vous aussi cette dépense au niveau de la station?

1955 **M. ANDRÉ AUBIN :**

Bonjour! Mon nom est André Aubin. Alors, lorsque l'on parle du 75 millions \$, on parle du réseau d'aqueduc et d'égout. Les coûts afférents à la mise aux normes ou à l'entretien technologique des usines, c'est un coût qui est comptabilisé ailleurs.

1960

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

À part.

1965 **M. ANDRÉ AUBIN :**

C'est ça. Alors, c'est plutôt dans une enveloppe plus globale de coûts qu'il faut considérer ça. C'est comme des pièces qu'on doit assembler, à ce moment-là.

1970 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Puisque la Coalition, il y a quelques minutes, nous mentionnait que cette portion des ajustements dus au projet de règlement sur l'eau potable fait partie de la requête, de la réclamation de quelque 500 millions \$ par année sur 15 ans, est-ce que dans votre esprit aussi, puisque vous faites partie de cette Coalition, je présume, vous ajoutez cela? Parce qu'ils nous ont bien dit, eux, je voudrais bien aller le ressaisir, que ça ne comprenait pas Montréal. Donc, vous vous ajoutez à la réclamation de la Coalition.

1975

**M. ANDRÉ AUBIN :**

1980

C'est-à-dire qu'il y a une partie qui est déjà incluse comme, si vous voulez, le 45 millions \$, qui est la désuétude normale de l'usine. Mais il faut comprendre que nos collègues de la Coalition sont tout à fait exacts quand ils disent que ça ne comprend pas les coûts de réglementation. À titre d'exemple, si la règle de turbidité changeait au niveau provincial, Montréal s'inscrirait obligatoirement pour 100 millions \$. Alors, vous voyez les blocs immenses qui peuvent changer de place, dépendant de ce qui va être annoncé dans le projet de réglementation.

1985

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1990

Bon! Maintenant, j'aimerais bien revenir à la tuyauterie. Je voudrais redémêler avec vous. 75 millions \$ sur 5 ans, ça, c'est ce dont vous avez besoin pour le réseau d'aqueduc et il y a là une urgence, d'après ce que je perçois chez vous, là. C'est ça, pour vous remettre «à flot», je dirais, pour que vous soyez capable de reprendre une vitesse de croisière. Il y a une urgence de 75 millions \$, et non pas sur 15 ans mais sur 5 ans, c'est ça?

1995

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2000

J'aimerais juste nuancer un tout petit peu. Le 75 millions \$, effectivement, sur 5 ans, c'est pour permettre d'éviter une détérioration accélérée, de stabiliser les conditions et améliorer le réseau. Sauf que, comme c'est mentionné dans notre mémoire, il est recommandé par INRS-Eau d'aller plutôt à 1 % ou, selon la Coalition, à 1.25 %. Ces coûts-là de 75 millions \$ sont plutôt autour du .4 %. C'est-à-dire que c'était à la fois une approche positive, correctrice mais dans les limites de la capacité de la Ville de Montréal.

2005

**LE PRÉSIDENT :**

Mais s'il fallait aller à 1,1 ou 1,25, tel que proposé, vos projections seraient de combien?

2010

**M. ANDRÉ AUBIN :**

Bien, là, à ce moment-là, on rentre dans les items, comme le prévoyait l'étude, sur 20 ans, de 300 à 400 millions \$, à ce moment-là. Effectivement, ça devient majeur.

2015

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bien, voilà. Quand la Coalition dit: «Nous demandons, nous réclamons 500 millions \$ aux deux niveaux de gouvernement supérieur et nous prévoyons que les municipalités iront pour 100 millions \$». Le 75 millions \$ au niveau de l'aqueduc, sur 5 ans - je ramène ça à votre 5 ans à vous - également le 50 millions \$ pour l'égout sur la même période, ça, est-ce que vous le voyez dans l'intervention financière budgétaire de la Ville de Montréal? Ou si ça fait partie, pour vous, de ce qui doit venir des gouvernements supérieurs?

2020

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2025

Actuellement, c'est planifié au tiers, au coût net de la Ville. C'est-à-dire, il y a 75 millions \$ pour 5 ans, il y a 25 millions \$ provisionné dans le PTI ville et on escompte effectivement la participation des paliers supérieurs pour les deux tiers, comme convenu dans un programme tripartite.

2030

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et on ajoute un 45 millions \$ sur 10 ans pour le maintien d'Atwater. Seulement Atwater?

2035 **M. ANDRÉ AUBIN :**

C'est ça, oui. Parce que c'est notre plus vieille usine. De fait, le plan global, monsieur Gagné, qui est responsable des usines, pourrait peut-être nous dire sur une vision de 10 ans de combien pourrait être l'investissement.

2040

**M. MICHEL GAGNÉ :**

On peut parler de proportion peut-être 80 % Atwater, puis peut-être un 20 % pour l'usine Des Baillets. En gros, à l'usine Atwater, on a trois galeries qui sont vieillissantes. Il y en a une qui est complètement arrêtée depuis 15 ans. Ça fait qu'on se doit de trouver un palliatif à cette galerie-là. Il y en a deux autres qui vieillissent, qu'on maintient tant bien que mal en service, c'est des galeries qui datent des années 40. Ça fait que, bien évidemment, elles ont plus de 50 ans d'opération. Ça fait qu'on devra voir à des réfections majeures très bientôt.

2045

2050 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je crois lire entre les lignes que vous souhaiteriez vendre un peu plus cher que 14,6¢ mais vous reluquez de la clientèle sur la Rive-Sud. Peut-être parce que je ne suis pas journaliste de la région de Montréal mais quelle municipalité de la Rive-Sud pouvez-vous alimenter? Est-ce que c'est quelque chose qui est déjà su?

2055

**M. ANDRÉ AUBIN :**

Sans être précis, de fait, ce que ça voulait souligner, disons sur une base annuelle, c'est récurrent, la Rive-Sud, il y a beaucoup de municipalités qui ont des problèmes de disponibilité d'eau lorsque viennent les vagues de chaleur et tout ça. C'était plutôt pour souligner qu'effectivement, à cause de la position de nos équipements, on est beaucoup moins fragile à cette variation-là.

2060

2065

Et quand vous mentionnez effectivement le coût de l'eau, un des aspects pour lesquels nous avons besoin de votre aide pour interpeller le gouvernement, c'est sur la possibilité de provisionner des réparations à des usines et à des réseaux.

2070

Actuellement, c'est bien connu qu'il y a seulement que les coûts déjà payés qui peuvent être mis dans le coût de l'eau, ce qui ne permet pas de préparer des fonds qui nous permettent d'entretenir régulièrement les réseaux. Alors, il faut donc faire voter au règlement d'emprunt d'une ville avant de réaliser. Alors, à ce moment-là, l'argent compétitionne avec d'autres excellents programmes et c'est pour ça que c'est difficile d'avoir une juste part.

2075

Tandis que si c'était possible, comme on nous mentionne que la Ville de Vancouver a réussi à faire, c'est-à-dire de provisionner à 1 % de son remplacement de conduites principales à même son coût de l'eau. Donc, dès l'an 1, une année plus tard, vous avez déjà des sommes d'argent que vous pouvez absolument consacrer à des réparations qui sont, évidemment, si

2080 vous allez par urgence, les plus payantes, celles qui réduiront le plus les pertes d'eau ou qui auront des conséquences les plus positives sur l'économie de l'eau et son coût.

Alors, à ce moment-là, ça change la problématique à l'envers et on se met donc dans une modalité où ce qui est nécessaire d'être fait est fait au bon moment.

2085 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais, là, pour alimenter la Rive-Sud, ça vous prendra de l'infrastructure supplémentaire, à moins que vous ayez des tuyaux que je ne connais pas, là. Dans les deux sens du terme.

2090

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

2095 Non. Vous avez raison. Ça prend évidemment des investissements supplémentaires. Mais même avec ces investissements supplémentaires, le coût de l'eau est tellement pas cher à Montréal, que je pense que l'attrait est là pour les municipalités avoisinantes. Je vous citais l'exemple de Charlemagne entre autres.

2100 Et l'iniquité est surtout au niveau effectivement du prix de l'eau. Les municipalités qui achètent l'eau de Montréal revendent trois fois plus cher à leurs propres concitoyens. Tandis que la Ville de Montréal a l'obligation de vendre l'eau à un prix donné, étant donné qu'elle doit justifier ce prix-là devant la Commission municipale du Québec. Donc, il faut se battre à tous les ans pour essayer de s'entendre sur le pourcentage de déperdition, etc.

2105 Donc, pour répondre aussi un petit peu à votre interrogation, ce n'est pas juste un simple souhait. Je dirais même qu'il faut agir rapidement pour réajuster le prix du coût de l'eau à sa juste valeur et, aussi, donner les possibilités d'agir rapidement, cette souplesse d'agir rapidement en citant l'exemple, par exemple, de Vancouver qui peut provisionner déjà tout de suite 1 % l'intervention au niveau des conduites principales.

2110 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2115 Mais quel serait le prix réel puisque le 22¢ du mètre cube autorisé par la Commission municipale n'est certainement pas le prix réel, quel serait le prix réel qui comprendrait les provisions nécessaires pour la réfection et le remplacement des usines et des réseaux, etc.?

**M. ANDRÉ AUBIN :**

Actuellement, je ne pourrais pas répondre à votre question. C'est une question qui pourrait être documentée, par exemple.

2120

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Parce que vous avez présenté, puis on sent une certaine fierté dans la présentation du coût bas, du prix bas de l'eau, mais ce n'est pas le véritable coût puisqu'il ne comprend pas les investissements et le remplacement. Donc, quand Montréal est intéressée à vendre de l'eau à d'autres municipalités, ça veut dire que Montréal est intéressée à subventionner les autres municipalités.

2125

**M. ANDRÉ AUBIN :**

Ce qui arrive, c'est que Montréal, de par sa qualité d'eau brute, aura toujours un coût de revient qui est inférieur aux usines qui devront avoir de fortes doses de traitement chimique et donc, les coûts unitaires, à ce moment-là, devraient quand même être appréciables ou avantageux pour la société québécoise, ou du moins autour de Montréal. Les conditions de départ nous permettent effectivement de faire cette hypothèse-là.

2130

2135

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pour ce qui est des pertes, des déperditions comme vous dites, que vous avez - vous mentionnez dans votre mémoire jusqu'à 40 % - quel serait le pourcentage acceptable de perte, selon vous?

2140

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

Peut-être monsieur Aubin peut vous répondre un peu plus en détail. Nous avons essayé de faire des recherches un peu partout et il semblerait - il semblerait - sans être experte en la matière, que 10 à 15 % serait le pourcentage acceptable pour une grande ville. Nous, actuellement, ça peut aller jusqu'à 40 %, mais avec notre programme d'auscultation, d'intervention, on va avoir fort probablement une idée beaucoup plus précise du pourcentage réel de déperdition. Mais il semblerait que c'est aux alentours de 15 %, comme pourcentage acceptable.

2145

2150

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Disons 15 %. Est-ce que vous avez évalué le coût de cette mise à niveau qui vous amènerait autour de 15 %

2155

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2160 La problématique actuelle, c'est que bien qu'on ait travaillé fort avec les collègues de l'INRS-Eau et du CNRC, les connaissances structurales et fonctionnelles d'un réseau d'aqueduc de l'ampleur de Montréal, les outils actuellement les mieux connus, c'est de l'auscultation systématique et continue pendant plusieurs années.

2165 Malheureusement, depuis plusieurs années, on est plus en situation correctrice que préventive, ce qui fait qu'on a dans notre nouveau plan d'action, on va avoir des investissements à la hauteur de 2 millions \$ par année pendant 5 ans pour redocumenter, effectivement, l'état exact et les faiblesses, où elles sont situées.

2170 Il y en a quelques-unes, comme il était mentionné tantôt par nos collègues de la Coalition, que l'on connaît, sauf que soit on n'est pas certain de l'ampleur étant donné les débits, les vitesses, donc il faut ajouter des débitmètres, il faut augmenter notre capacité de faire de la corrélation acoustique aussi, donc recouper de l'information, pour être capable de façon systématique, pour faire vraiment un bilan.

2175 Et il y a toujours évidemment, comme Montréal n'est pas dotée de compteur chez l'usager pour les 260 000 branchements privés, c'est toujours difficile de fermer l'équation parce que, évidemment, il y a aussi des défauts de plomberie, autant chez les usagers, qu'ils soient résidentiels, qu'ils soient institutionnels ou autres. Alors donc, il nous faut effectivement  
2180 doter notre réseau, ce qui n'est pas le cas actuellement, des équipements pour nous permettre de bien connaître les volumes qui se déplacent. Et, à partir de là, on va être capable de mieux calibrer tout ça. Ça fait partie du projet actuel.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2185 Merci. Pour ce qui est des réseaux d'égout, si je comprends bien, actuellement, 90 % du réseau est unitaire.

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2190 C'est exact.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2195 Est-ce que dans les nouveaux quartiers ou les nouveaux développements, ou les remplacements, vous avez une politique pour convertir au séparatif?

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2200 De fait, il y a des développements qui sont situés dans l'extrémité est de l'île. C'est là qu'on retrouve la majorité de nos réseaux séparatifs. Soit qu'ils sont complètement à l'est de l'usine, mais ça fait partie d'un plan directeur qui a été élaboré conjointement avec la Communauté urbaine. Alors, là où c'est absolument nécessaire, on fonctionne en séparatif et on développe en séparatif.

2205 Par contre, il faut comprendre qu'il y a plus de 95 % de notre superficie qui est aménagée. Alors, souvent, les quelques îlots de développements qui vont avoir lieu sont dans un tissu qui est fortement développé et en unitaire. Alors, à ce moment-là, on développe en unitaire pour se raccorder et on analyse avec le ministère de l'Environnement les modalités pour réduire l'impact de surverse. À ce moment-là, c'est souvent des structures, soit des bassins d'entreposage ou des éléments de ralentissement des volumes pour être capable de contrôler.

2210 Comme on mentionnait dans notre mémoire, actuellement, on a à peu près .3 % du temps où on a des surverses. On est conscient que l'idéal, c'est de ramener ça à 0. Mais, encore là, ça demande tout près de 200 millions \$ d'investissement. Et c'est aussi pas une solution facile, il faut y aller en partenariat avec la Communauté urbaine et les autres villes de l'île pour amener à moyen et long termes une solution à ces problèmes-là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2220 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2225 Ma deuxième question évidente. Montréal envisage-t-elle une tarification par compteur aux individus, aux logements?

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

2230 L'administration actuelle ne l'envisage pas. Par contre, ce que nous envisageons, c'est de compléter, par exemple, l'installation de compteurs aux grands utilisateurs institutionnels, commerciaux, etc.

**LE PRÉSIDENT :**

2235 Y compris aux institutions?

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

2240 Bien, pour l'instant, évidemment il y a une partie des institutions qui l'ont. Mais ça, ça pourrait être envisagé parce qu'effectivement, il y a une déperdition assez importante à ce niveau-là. Mais il n'y a pas une position claire. La réflexion est à poursuivre. Mais pour l'instant, il n'est pas question d'installer des compteurs aux individus.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

2250 Mais nous sommes très sensibles aussi à la rationalisation. Ce que nous comptons faire, c'est des campagnes de sensibilisation, d'information par le biais aussi du réseau des Éco-quartiers pour essayer d'amener les citoyens, les résidants à peut-être en consommer moins ou d'une façon plus - comment dirais-je - intelligente, si vous voulez. Alors, c'est à ce  
2255 niveau-là que la réflexion se porte et non pas à l'installation des compteurs.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2260 Madame Gallichan.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2265 Une dernière petite question. Tout à l'heure, vous avez dit que pour le moment, les auscultations que vous faites vous portent, avec les études que vous avez, jusqu'à 40 % le taux de fuite que vous évaluez à l'heure qu'il est.

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2270 De perte.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2275 Mais est-ce à dire que comme vous poursuivez ces auscultations, vous subodorez que ça peut être pire et, si oui, jusqu'à quoi?

**Mme NOUSHIG ELOYAN :**

2280 Ce que nous pouvons comprendre de l'étude que nous avons menée conjointement avec INRS-Eau et CÉRIU et CNRC, c'est que ça peut aller jusqu'à 40 %. Jusqu'à 40 %. On espère ne pas avoir de surprise. On est presque confiant qu'on n'aura pas de surprise qui peut aller au-delà de 40 %. Ça peut être en deçà. Mais l'important...

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2285 Ce chiffre est-il une moyenne qui ferait en sorte qu'à des endroits, c'est épouvantable, alors qu'à d'autres, c'est moins? Ça peut donc être 50, 60 quelque part?

**M. ANDRÉ AUBIN :**

2290 On croit plutôt que la moyenne s'établit autour de 25 %. D'ailleurs, c'est le taux avec lequel on travaille à la Commission municipale. 40 %, ça serait les cas extrêmes.

**LE PRÉSIDENT :**

2295 Alors, madame, merci beaucoup, messieurs. Bonne chance à vous.

On a pris un peu de retard mais on a quand même besoin d'un sept minutes de détente. On se retrouve à moins quart, s'il vous plaît.

2300 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2305 **LE PRÉSIDENT :**

La TROVEP, la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire.

**M. YVES BELLAVANCE :**

2310 Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

2315 Bonjour!

**M. YVES BELLAVANCE :**

Je ne sais pas si je dois être vexé. Tout le monde a quitté alors que j'arrive.

2320

**LE PRÉSIDENT :**

Mais oui, mais ça, qu'est-ce que vous voulez!

2325

**M. YVES BELLAVANCE :**

En fait, je me demande aussi avec la position que la Ville de Montréal vient de nous annoncer, peut-être qu'on pourrait aussi s'en aller, mais, bon, on va commencer.

2330

La TROVEP de Montréal, c'est la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal. C'est un regroupement d'organismes communautaires, de groupes populaires de l'île de Montréal qui interviennent dans toutes sortes de domaines. Il y a des centres de femmes, en itinérance, association de locataires, personnes âgées, jeunes, bon, nommez-les. Donc, on est un regroupement intersectoriel et on s'intéresse à la question de l'eau, de la privatisation de l'eau plus particulièrement et de la tarification de l'eau depuis 1996, au moment où l'administration municipale - il me semblait y avoir des trous tout à l'heure dans le mémoire historique - où l'administration municipale avait annoncé ses intentions de privatiser et ensuite, de partenariar la gestion de l'eau.

2335

2340

**LE PRÉSIDENT :**

Je peux juste vous demander de vous identifier, peut-être?

2345

**M. YVES BELLAVANCE :**

Vous avez raison. Mon nom, Yves Bellavance. Je suis porte-parole de la TROVEP.

**Mme ANNE THIBAUT :**

2350

Moi, je suis Anne Thibault de la Coalition contre la pauvreté du quartier de la Petite-Patrie à Montréal.

**M. YVES BELLAVANCE :**

2355

Et je vous explique la présence de Anne à mes côtés, parce que le mémoire qu'on a présenté -- et je vais remettre, d'ailleurs, à la Commission, la liste des regroupements qui appuient le mémoire de la TROVEP parce que au-delà du travail que nous, on a fait, on a demandé aux autres organismes communautaires de Montréal s'ils étaient d'accord avec la position que nous on amenait ici, et j'aimerais les nommer, parce qu'il y a 13 regroupements montréalais, puis c'est important de les nommer.

2360

Il y a des regroupements de quartier, il y a des regroupements régionaux. Alors il y a Action gardien de Pointe Saint-Charles; Action solidarité Grand Plateau; Alerte Centre-Sud; la Coalition contre la pauvreté de la Petite Patrie; le Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon; le Conseil communautaire solidarité Villeray; la Corporation de développement communautaire de Rosemont; le Regroupement des organismes communautaires familles de Montréal; le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, qui travaillent particulièrement, c'est des groupes qui sont en santé, services sociaux; Solidarité Saint-Henri; la Table des centres de femmes de Montréal; la Table des groupes de femmes de Montréal; et, nous, la TROVEP de Montréal.

Et quand on regarde le membership, les groupes qui sont membres de ces regroupements-là, ça veut dire qu'il y a 554 organismes qui appuient notre mémoire, qui sont venus vous dire aujourd'hui un non catégorique à toute forme de privatisation et de tarification de l'eau. Voilà.

Donc, nous, c'est sûr qu'on n'est pas des experts. Ce qu'on indiquait dans notre mémoire, on a suivi un peu ce qui s'est passé. On l'a vu tout à l'heure avec la Direction de la santé publique, il y a des termes très techniques qui sont utilisés. C'est sûr que, nous, on ne vient pas ici pour développer une analyse d'experts sur les questions de l'eau. On est préoccupé par des questions sociales et on est préoccupé par les impacts que pourraient avoir la privatisation et la tarification de l'eau sur les populations.

Donc, c'est des groupes de citoyens qui sont habitués à prendre la parole publiquement pour défendre leurs droits et c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui sur cette question-là.

Avant d'entrer rapidement dans le vif du sujet, il y a au moins deux principes qu'on veut traiter avec vous, qui nous tiennent à coeur, même si ce ne sont pas des questions avec lesquelles on travaille quotidiennement. C'est-à-dire, d'une part, le fait que l'eau, c'est un patrimoine mondial menacé. Je pense qu'on n'a pas à vous rappeler l'importance de la ressource, l'importance de la ressource eau sur la planète. S'il n'y avait pas d'eau, il n'y aurait pas de vie, il n'y aurait pas d'homme, de femme, il n'y aurait pas de capitaliste qui voudrait mettre la main sur l'eau et il n'y aurait pas de débat, vous ne seriez pas ici, je ne serais pas là, moi non plus.

Alors cette ressource, elle a une valeur bien particulière. Il y a même des guerres sur la planète et ce n'est pas pour rien qu'on veut se l'approprier. Nous, on pense, au contraire, qu'il faut la conserver, la dorloter et qu'il faut l'entourer de tous les soins possibles. Surtout qu'il y a une tendance dans les dernières années à définir l'eau comme un bien de consommation. Je fais référence, et vous en avez déjà entendu parler, à la Commission Bédard sur la fiscalité locale qui a défini textuellement l'eau... qui a exclu l'eau des services publics dans sa définition.

Pour nous, l'eau, ce n'est pas un bien marchand, ce n'est pas comme une bouteille de Coke. L'eau, c'est un produit qui est abondant et on comprend qu'il y a des entreprises qui s'y

2405 intéressant, mais on trouve que l'accès à l'eau potable, c'est un droit fondamental pour la population.

L'autre élément, c'est les questions environnementales, c'est-à-dire la qualité de l'eau. Encore là on n'est pas des experts sur cette question-là et on ne regroupe pas d'organisme  
2410 écologique ou environnemental. Par contre, on a des liens avec eux. Et c'est sûr que l'amélioration des conditions de vie de la population, ça doit tenir compte aussi de ces questions-là, la question de l'eau. Et la question de la santé publique nous préoccupe également beaucoup. Donc, la qualité de l'eau aussi. Voilà.

2415 Alors, pour nous, si on est ici aujourd'hui, c'est pour vous rappeler - parce qu'on pense qu'il faut le rappeler malgré les affirmations contraires qui sont faites, entre autres, on a vu tantôt par la Ville de Montréal - nous, on pense qu'il y a encore des dangers de privatisation et de tarification de l'eau. Il y a encore un contexte, il y a un contexte économique, on le connaît, où il y a beaucoup de services sociaux, de services publics qui sont privatisés, et on sent donc  
2420 le besoin de rappeler aujourd'hui qu'on est contre et que la population que nous on regroupe est contre, et je dirais même plus largement, la population du Québec est contre. En tout cas, on l'a vu dans certains sondages, on l'a vu dans certaines actions publiques les dernières années.

L'eau, c'est un marché lucratif, 800 milliards \$ sur la planète, selon la Banque  
2425 mondiale, pour la construction et la gestion des infrastructures. Il y a donc beaucoup d'argent à faire avec l'eau, ce qui explique qu'on veuille donc mettre la main sur les réseaux. Parce qu'il n'a pas été prouvé, et à mon avis, ici même, à cette Commission, qu'il y avait des problèmes suffisants pour que l'eau ne soit plus de juridiction publique. En fait, la seule chose qu'on nous dit, c'est qu'il y a un taux de fuite très élevé, c'est à peu près le seul élément qu'on nous  
2430 ramène. Nous, on est plutôt d'accord avec monsieur Pierre Hamel, qui dit que la privatisation est une mauvaise réponse à des problèmes qui n'existent pas. Voilà.

Donc, le privé est déjà présent. On se demande pourquoi il veut absolument obtenir la  
2435 gestion de l'eau. C'est-à-dire que le privé est déjà présent dans les contrats qui sont alloués pour la réfection, par exemple. Ça existe. Il gère déjà 80 usines de traitement de l'eau au Québec. Il y a même le contrôle de la qualité de l'eau qui peut être privatisé ou qui a commencé à être privatisé au Québec. Donc, le privé joue déjà un rôle important mais, voilà, ce n'est pas assez.

On nous dit, on essaie de nous convaincre qu'on serait mieux servi si c'était le privé qui,  
2440 selon les lois du marché, gèrerait l'eau. On a beaucoup de difficulté. On ne voit pas pourquoi privatiser. Pourquoi on privatiserait? Si on prend l'exemple de Montréal, puisqu'on intervient à Montréal, il n'y a pas de problème avec le système public d'approvisionnement en eau. Il n'y a pas de problème majeur de santé publique. Il n'y a pas de problème avec la qualité de l'eau. Son coût de production - on l'a vu - et son coût de distribution est bon. Donc, on ne voit pas  
2445 aucune raison.

En fait, le seul argument qu'on nous sert, c'est l'incapacité des villes à payer la réfection des infrastructures et ça nous apparaît, nous, que c'est plutôt réalisable. J'entendais tantôt des

2450 chiffres: 75 millions \$ sur cinq ans. Ça nous apparaît très réalisable dans le cadre actuel des budgets de la Ville. Ça veut dire 15 millions \$ par année. La Ville a annoncé aujourd'hui qu'elle poursuivait son investissement de 13 millions \$ avec les Expos de Montréal. Je pense qu'il y a des choses plus prioritaires, que la Ville est capable donc de faire face à ces dépenses-là.

2455 Un des dangers, c'est qu'il va y avoir ce que j'appellerais un transfert de taxes vers... ce n'est pas parce que c'est le privé qui va gérer, qu'il n'y aura plus de taxes. C'est-à-dire, on le dit souvent: voilà, en plus, les consommateurs n'auront plus, en tout cas, les propriétaires n'auront plus à payer de taxe d'eau. On va peut-être accompagner ça d'une tarification au compteur et ça va permettre de baisser les comptes de taxes.

2460 Or, on sait que Montréal est locataire à 75 %. On sait que ce n'est pas automatiquement ce qui va se passer, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'un propriétaire va avoir une baisse de loyer parce que c'est maintenant le privé qui gère le service d'eau, que les locataires vont nécessairement en profiter. À moins qu'on adopte une loi pour les forcer à le faire mais, sinon, c'est ingérable.

2465 Donc, ce qu'on va faire, ce qui risque d'arriver, c'est d'avoir une double taxation parce qu'on va continuer à payer ce service d'eau-là de toute façon au secteur privé. Et selon les études qu'il y a eues à travers la planète, donc, ça risque d'augmenter. Donc, le propriétaire va payer plus cher; le locataire, lui va se retrouver avec une double taxation, c'est-à-dire que son compte de taxe ne baissera pas et, en plus, donc, son loyer va augmenter probablement... pas son loyer mais c'est-à-dire que son coût pour vivre va augmenter.

2470 En fait, la seule raison, je pense, qui se tient debout et qu'on peut voir poindre à l'horizon, c'est la question de la conquête des marchés internationaux dans la gestion de l'eau. Donc, c'est-à-dire qu'on veut soutenir l'expansion des firmes d'ingénieurs du Québec à la conquête des marchés, créer de l'emploi, et que ça serait donc plus aisé pour les entreprises si elles pouvaient déjà gérer et avoir des projets clé en main ici et pouvoir aller vendre ensuite ailleurs sur la planète leur savoir-faire en matière de gestion. On ne pense pas que ça, c'est ce qui va rendre service à la population. Au contraire. Donc, on s'oppose à la privatisation qui ne servirait finalement qu'à augmenter les profits d'entreprises.

2480 Donc, on est contre la privatisation et la gestion des infrastructures de l'eau. C'est une question de principe. Pour nous, c'est déjà assez suffisant en soi de philosophie de vie, de société, pour s'opposer à cette privatisation-là. L'eau appartient à tout le monde, à tous les Québécois, toutes les Québécoises et les réseaux nous appartiennent aussi. On les a bâtis, on les a entretenus et on ne voit pas de raison suffisante qui permette de justifier la privatisation. Donc, on s'oppose à toute forme de privatisation ou de partenariat, comment on l'appelle - peu importe comment on l'appelle - de la gestion, de la production, de la distribution et du traitement de l'eau potable.

2490 On est contre aussi la tarification de l'eau. Pour nous, la tarification représente un faux prétexte pour instaurer, ouvrir une porte éventuelle vers une privatisation et surtout, c'est un

moyen, une façon d'instaurer une sorte d'injustice sociale, parce qu'on sait très bien que c'est les plus défavorisés qui vont avoir de la difficulté à arriver au bout du compte.

2495

D'autant plus que la surconsommation de l'eau ne semble pas un problème à Montréal. Il n'y a pas beaucoup de piscines à Montréal dans le domaine locatif. C'est les entreprises qui dépensent le plus. On ne sait pas comment ça pourrait fonctionner, par pâté de maisons, par loyer, par bloc, comment on réussirait à aller chercher donc les comptes, la facturation. C'est un peu confus et on ne pense pas que même pour des raisons environnementales, ça soit la bonne solution.

2500

Il y a plein de groupes environnementaux, que ce soit le Conseil régional en environnement ou Union Saint-Laurent/Grands Lacs, qui sont venus vous dire qu'effectivement, dans les résidences, ce n'est pas une solution et que les compteurs d'eau ont peu d'impact pour la consommation résidentielle, d'autant plus que cette consommation-là est d'ordre structurel. Alors, on ne voit pas dans la question d'hygiène le bain, la lessive et la cuisine, comment on peut réussir à comprimer la consommation d'eau d'une façon qui va permettre d'être gagnant en tant que société. Je pense que les problèmes sont ailleurs.

2505

2510

D'ailleurs, je voyais ce matin qu'il y avait une étude qui disait, en fait une étude du ministère de l'Environnement du Canada, qui disait que plus de la moitié des municipalités du Québec, qui ont déjà des compteurs d'eau, ont une consommation résidentielle moyenne supérieure à celle de Montréal qui, elle, n'a pas de compteurs d'eau. Ça fait qu'on peut douter de l'efficacité.

2515

Enfin, le dernier point que je voudrais souligner, c'est que - et ça, pour nous, c'est très important - il va y avoir des impacts majeurs sur l'appauvrissement de la population. C'est sûr que les gens les plus nantis vont être capables quand même de faire face à cette dépense-là. C'est sûr que les entreprises vont sortir gagnantes avec des profits. Mais c'est sûr aussi que les gens qui ont déjà de la difficulté à arriver dans leur budget, qu'ils doivent choisir entre l'alimentation, le logement et la nourriture, qui est déjà de faire des choix assez difficiles. On sait qu'il y a des hausses dans les coupures d'électricité, il y a des milliers de personnes qui n'ont pas le téléphone, qui font le choix de ne pas avoir de téléphone.

2520

2525

C'est donc un fardeau supplémentaire pour les gens les plus défavorisés de notre société, qui va être encore une fois un facteur d'appauvrissement au-delà même de la question de principe du droit fondamental à l'eau.

2530

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je peux vous demander d'abréger, s'il y a moyen, s'il vous plaît?

2535

**M. YVES BELLAVANCE :**

Oui. C'est ce que j'essaie de faire depuis le début, ce qui explique mon ton très hésitant. Je pense qu'il y a d'autres intervenants qui ont pris plus de temps. Au départ, je voulais lire mon mémoire mais là, je fais du couper-coller en avançant.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends.

2545 **M. YVES BELLAVANCE :**

Donc, nous, le message qu'on vous lance aujourd'hui, ce qu'on vous dit, c'est que vous avez une lourde responsabilité sur les épaules. Votre rapport va être déterminant pour l'avenir de cette ressource. Vos recommandations vont également avoir des impacts sur la population, sur les générations futures.

2550

Alors, ou bien vous proposez une politique de gestion de l'eau en fonction du développement économique de quelques entreprises contribuant ainsi à la destruction de la ressource et à l'appauvrissement des personnes et de la collectivité, ou bien vous choisissez de lancer un message clair et ferme à l'effet que la privatisation et la déréglementation qui déferle actuellement un peu partout ne peut pas et ne doit pas s'appliquer à cette ressource vitale.

2555

On a quelques recommandations qui sont un peu générales parce que, bon, on ne voulait pas arriver avec des recommandations précises mais, c'est-à-dire que pour nous, cette politique de l'eau doit reposer sur des principes très simples et très évidents.

2560

Les deux premiers principes, c'est d'assurer la préservation et la qualité de la ressource. La deuxième, c'est d'assurer l'accessibilité, la gratuité de la ressource pour les besoins essentiels. À partir de là, en conséquence, nous, on croit que la gestion, la production, la distribution, le traitement de l'eau potable demeurent sous contrôle public et que tout autre usage de l'eau doit être tributaire de ces principes.

2565

Enfin, on considère que c'est un service public essentiel, l'eau, au même titre que la santé et l'éducation. Puis que c'est un droit fondamental. Voilà.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. C'est entendu que votre position est fondamentalement une position montréalaise. Vous êtes dans un contexte d'une ville et les problèmes que vous soulevez sont essentiellement des problèmes de distribution et de qualité de l'eau potable. Vous n'avez pas beaucoup de... par exemple, quand vous parlez d'assurer la préservation et la qualité de la ressource, il y a aussi toute une dimension écologique de la santé du milieu que vous n'évoquez pas, mais qui est tout à fait fondamentale dans une politique de la gestion de l'eau.

2575

**M. YVES BELLAVANCE :**

2580

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2585

Il n'y a pas de problème avec ça?

**M. YVES BELLAVANCE :**

2590

Non, il n'y a pas de problème avec ça.

**Mme ANNE THIBAUT :**

Moi, j'aimerais ça ajouter quelque chose...

2595

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**Mme ANNE THIBAUT :**

2600

... que je trouve que Yves n'a pas trop assez insisté, et j'aimerais ça que vous compreniez un peu quand on parle des populations qu'on représente en termes de si jamais c'est privatisé ou tarifé l'eau à Montréal ou dans les centres urbains, c'est qu'il faut bien comprendre qu'il y a un appauvrissement de la population au Québec et que cet appauvrissement-là est réel. Et, moi, quand on m'a demandé pour venir avec Yves présenter le mémoire, je vais vous conter ma petite histoire dans le quartier où ce que j'interviens pour vraiment vous donner un portrait de la situation qui est un quartier de Montréal, mais qu'on peut retrouver dans l'ensemble des quartiers populaires à Montréal.

2605

2610

Alors, le quartier où j'interviens est composé d'environ 49 400 personnes, ce qui fait environ 24 500 ménages. Donc, 24 500 portes où il y a une famille ou un ménage qui habite dans ces endroits-là, qui sont, à l'heure actuelle, pourvus en eau potable.

2615

Dans le quartier où j'habite - à Montréal, il y a 75 % de locataires, Yves l'a dit tantôt - dans le quartier où j'habite, la proportion grimpe à 80 % de locataires. Dans certains secteurs du quartier où je suis, ça peut augmenter jusqu'à 90 % des gens qui sont locataires de leur logement.

2620

Le revenu médian des ménages pour une année se chiffre, avec les dernières données de Statistique Canada de 96, à 21 360 \$, ce qui représente une perte nette de 1 632 \$ par ménage entre le recensement de 91 et le dernier recensement de 96. Inutile de préciser que les revenus ont baissé mais que les dépenses, elles, ont continué d'augmenter.

2625 Ce qui veut dire qu'on se retrouve en 96, quand on considère une population à faible  
revenu, en 96, on se retrouve avec un résidant sur deux qui est dans cette catégorie-là, alors  
qu'en 91, c'était quatre résidants sur dix qui étaient considérés comme à faible revenu.

2630 Les répercussions sur ces ménages-là sont directes. Ce sont des gens qui ont de la  
difficulté soit à payer le loyer ou qui ont de la difficulté à payer des comptes d'Hydro-Québec. Et,  
souvent, les gens, ce qu'ils vont faire, c'est qu'ils vont faire le choix: ils vont alterner entre les  
deux. Un mois, ils vont payer leur loyer; un mois, ils vont payer la facture d'électricité, pour un  
peu refouler les ardeurs des personnes qui veulent les collecter mais que, faute de fonds pour  
cause de pauvreté, ne sont pas capables d'assumer ces frais-là.

2635 Alors, ce que ça veut dire aussi, l'autre chose, c'est que beaucoup de ces gens-là, ce  
qu'ils font, c'est que aussi ils font affaires avec des comptoirs alimentaires, font affaires avec  
des comptoirs vestimentaires, et Yves l'a dit tantôt, de plus en plus de gens, ce n'est pas un  
choix, mais de plus en plus de gens n'ont plus d'argent et ne peuvent plus se payer le téléphone.

2640 Il y a une étude qui a été faite récemment, qui démontre qu'il y a 9 % des ménages  
québécois qui n'ont plus accès au téléphone. Donc, on voit que l'impact de l'appauvrissement  
des ménages est réel et il est sur des besoins primaires et des besoins essentiels qui sont se  
loger, se chauffer et doivent compter sur les groupes communautaires pour s'alimenter et se  
vêtir.

2645 Alors, moi, mon questionnement, c'est pourquoi on en vient à vouloir ajouter ou  
imposer une autre facture à des ménages qui ne réussissent pas présentement à combler des  
besoins essentiels. Et, moi, ce que je trouve encore le plus choquant, c'est quand on nous fait  
passer ça sur le dos du gaspillage, alors qu'il faut bien se rendre compte que les ménages qui  
2650 sont locataires, dans une très grande proportion à Montréal, que ces ménages-là, comme disait  
Yves tantôt, ils n'ont pas de piscine, ils n'ont pas de gazon et ils n'ont pas de jardin.

2655 Alors, j'aimerais ça, moi, c'est un peu l'intervention que je voulais faire, c'est  
comprendre que dans le système dans lequel on est, que si on nous rajoute une facture d'eau,  
ces ménages-là vont avoir à composer entre: ce mois-ci, quelle facture je paye? Est-ce que je  
paye mon loyer? Est-ce que je paye mon chauffage? Ou est-ce que je paye mon eau?

2660 Et quand on est rendu à imposer de telles façons d'administrer un budget à des gens,  
moi, je trouve qu'on s'en va vers une société où ce que je trouve, ce qui est dommage, ce n'est  
pas parce qu'on manque d'argent mais je pense que l'argent n'est pas utilisé aux bons endroits.

**LE PRÉSIDENT :**

2665 C'est très bien. C'est ce que sont venus nous expliquer aussi les gens qui défendent les  
locataires, l'Association est venue. Je pense que c'est un argument qu'on a entendu plusieurs  
fois et c'est un argument tout à fait important. Aucun doute là-dessus.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2670 Mais ce que certains essaient de nous démontrer, c'est que l'eau actuellement est payée  
par les locataires de toute façon dans le loyer, normalement. Bon, s'il y avait une tarification,  
logiquement, les loyers devraient être ajustés en fonction de la tarification. Alors, au lieu de  
payer -- la Ville de Montréal nous parle de 0,22 \$ le mètre cube, un mètre cube, c'est 1 000  
litres, il paraît qu'une personne consomme 400 litres par jour, ce qui veut dire 0,10 \$ à peu près.  
2675 Donc, ça serait équivalent, dans le fond.

**Mme ANNE THIBAUT :**

2680 Pas tout à fait, parce que l'eau est chargée présentement aux ménages locataires  
montréalais en fonction via la taxe foncière. On se rappelle dans les années 80, il y a eu une  
grosse lutte des personnes assistées sociales pour ne pas payer leur compte de la taxe d'eau à  
Montréal et le RCM, en 86, a été élu justement sur une de ses revendications qui disait qu'il  
abolirait la taxe d'eau pour les ménages locataires à Montréal. Donc, la taxe d'eau est incluse à  
l'intérieur du coût du loyer présentement à Montréal.

2685

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, c'est ça.

2690 **Mme ANNE THIBAUT :**

Donc, si l'administration municipale décide de retirer de la taxe foncière la partie dévolue à l'eau, et que tarifer ou de taxer directement à l'utilisation qui en est faite, la façon de fonctionner à l'heure actuelle ne permettrait pas aux locataires de récupérer la partie du loyer qui serait ainsi libérée, si je peux dire, de la taxe foncière qui est envoyée au propriétaire.

Parce que la mécanique, la façon de calculer les loyers tient compte effectivement de l'augmentation du compte de taxes foncière et scolaire, mais quand il y a baisse d'un compte de taxe foncière, même aujourd'hui, au moment où on se parle, souvent il y a des propriétaires qui vont contester l'évaluation de leur immeuble, quand cette évaluation-là est ramenée à la baisse, les locataires ne profitent pas d'une baisse de loyer en conséquence parce que le fardeau pour aller faire une demande à la Régie du logement, qui est le tribunal autorisé à fixer les loyers, est à la charge du propriétaire.

Alors, à ce moment-là, même si le locataire refuse l'augmentation parce qu'il voudrait profiter de la baisse du compte de taxe foncière, à ce moment-là, le propriétaire a juste à ne pas se pointer à la Régie et le locataire reste avec le loyer inscrit au bail. Le plus qu'il peut gagner dans une année, c'est pas d'augmentation. Mais son loyer va rester au même prix.

2710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Bon, ça répond. Vous mentionnez, dans vos recommandations, une quatrième recommandation qui dit que tout autre usage de l'eau doit être tributaire de ces principes. Vous avez parlé des principes de préservation, accessibilité, gratuité, contrôle public. Qu'est-ce que ça veut dire au juste ça: «que tout autre usage de l'eau soit tributaire de ces principes»?

**M. YVES BELLAVANCE :**

Bien, ça veut dire entre autres que l'utilisation de l'eau à fins industrielles ou pour les entreprises doit donc être tributaire de principes de préservation, de pérennité de la ressource.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et de gratuité, d'accessibilité?

2725

**M. YVES BELLAVANCE :**

Non, mais c'est sûr que dans ce cas-là...

2730 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, mais c'est parce que c'est ça que je veux comprendre. Parce que vous avez quatre principes: préservation, accessibilité, gratuité, contrôle public. Puis là, vous dites après: «que tout autre usage soit tributaire de ces principes». C'est pour ça que je vous pose la question. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous ne voulez pas dire.

2735 **M. YVES BELLAVANCE :**

Oui. Ce que ça veut dire, c'est que pour nous, les deux principes essentiels d'une politique de l'eau, c'est la pérennité de la ressource, la qualité de la ressource, la préservation de la ressource, qui est la première, comme vous le constatez. La deuxième, pour nous, en importance, c'est l'accessibilité à l'eau pour les citoyens, qui est un droit fondamental. Alors ça, pour nous, c'est dans cet ordre-là. Alors, toute autre utilisation doit relever de la première. Mais, pour nous, par ordre d'importance, c'est dans cet ordre-là.

2745 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

De la première seulement. De votre premier énoncé et non pas des quatre principes que vous avez mis là.

2750 **M. YVES BELLAVANCE :**

Mais ça fait partie de ces principes-là.

2755 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Regardez votre page 9, là.

2760 **M. YVES BELLAVANCE :**

Je l'ai en tête, monsieur.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2765 Bon, écoutez, on veut bien comprendre. Regardez. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour dire que vous avez le principe de préservation, d'accessibilité, de gratuité pour les besoins essentiels...

2770 **M. YVES BELLAVANCE :**

Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2775 ... et de contrôle public.

**M. YVES BELLAVANCE :**

2780 Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que c'est ça vos quatre principes? Est-ce que c'est ça les quatre principes?

2785 **M. YVES BELLAVANCE :**

Bien, vous venez de nommer trois principes, à ce que je sache.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2790

Alors, dites-moi c'est quoi vos principes, parce que moi, j'en vois quatre. Parce que je pensais que «contrôle public», c'est un principe pour vous; accessibilité et gratuité, c'en est deux; préservation, c'en est un. Ça fait quatre. Est-ce que vous me suivez là-dessus?

2795 **M. YVES BELLAVANCE :**

Je ne vous suis pas tellement, non. Je ne comprends pas où vous voulez en venir exactement.

2800 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Bien, c'est justement. Je ne veux pas vous faire dire que les usages industriels doivent être gratuits.

2805 **M. YVES BELLAVANCE :**

Bien, regardez ce qui est écrit. C'est écrit.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2810

Bien, c'est parce que c'est ça qui est écrit dans votre texte.

**M. YVES BELLAVANCE :**

2815 Oui. Ce qui est écrit, quand on le lit, c'est écrit: «Assurer la préservation et la qualité de la ressource.»

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2820 Ça, c'est un principe.

**M. YVES BELLAVANCE :**

2825 O.K. «Assurer l'accessibilité et la gratuité de la ressource pour les besoins essentiels», c'est un grand principe pour nous.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2830 Est-ce que ça, c'est deux autres principes?

**M. YVES BELLAVANCE :**

2835 Ensuite, c'est écrit: «Qu'en conséquence...», donc, il me semble que ça fait suite aux deux premiers dans ma tête: «Qu'en conséquence, la gestion, la production, la distribution et le traitement de l'eau potable demeurent sous contrôle public...»

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2840 Oui.

**M. YVES BELLAVANCE :**

«... et que tout autre usage de l'eau soit tributaire de ces principes.»

2845 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2850 Bien, c'est ça. «... et que tout autre usage de l'eau soit tributaire de ces principes», moi, je ne comprends pas. Est-ce que ça veut dire que les piscines et les arrosages doivent être tributaires de ces principes? Est-ce que ça veut dire que les usages industriels doivent être tributaires de ces principes?

**M. YVES BELLAVANCE :**

2855 Bien, là, écoutez, je pense que je ne répondrai même pas à cette question-là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ah! bien, si vous ne voulez pas répondre... vous n'êtes pas obligé de venir devant la Commission. Si vous ne voulez pas répondre...

2860

**M. YVES BELLAVANCE :**

Bien, non, mais écoutez, je pense que vous faites exprès pour poser une question, je ne sais pas, là, vous voulez... qu'est-ce que vous cherchez au juste?

2865

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je cherche à bien vous comprendre parce que...

2870

**M. YVES BELLAVANCE :**

Je pense que tout le monde comprend ce que vous êtes en train de dire, mais...

2875

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pas du tout, monsieur.

Monsieur le président, excusez-moi. C'est la première fois que je me fais traiter comme ça dans une Commission.

2880

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Moi, je voulais revenir sur ce que vous avez évoqué en premier lieu. S'il n'y a pas une sorte de contrôle à un moment donné, bon, pour les résidences qui... parce que je me demande s'il n'y a pas une catégorisation qui risquerait d'arriver. Qu'est-ce qui arrive pour ceux qui auraient donc aussi accès à la même gratuité mais qui ont quatre salles de bains, qui ont deux Audi à la porte, puis qui ont, comme vous disiez, jardin, pelouse, nommez-en encore. Ces gens-là, eux, ils gaspillent encore plus d'eau parce qu'ils lavent les autos, etc. et ils auraient, dans un certain sens, les moyens de payer ça.

2890

Est-ce que, dans le fond, cette démarche-là -- je réfléchis au fur et à mesure parce que ce n'est pas la première fois que ça m'arrive, ça, comme impression après la présentation d'un mémoire, où on se dit: oui, mais il y a aussi des citoyens qui, eux, ne sont pas des industriels, donc pas des grands utilisateurs comme une brasserie qui fabrique de la bière ou, bon, mais qui sont tout simplement une maison, une résidence, puis qui ont beaucoup plus de circulation d'eau que dans le logement d'un de ces 24 500 ménages dont madame Thibault nous parlait.

2895

**Mme ANNE THIBAUT :**

2900 Il faut faire attention. Ça dépend des fois de la composition des ménages. Parce qu'on peut retrouver dans des logements à Montréal des gens qui s'entassent carrément dans des logements, qui peuvent être, je ne sais pas, moi, cinq, six personnes dans un 4½ et pouvoir consommer d'eau au même titre peut-être que d'une résidence à Westmount. Je ne parle pas de l'extérieur de la maison mais au niveau de l'intérieur de la maison.

2905 Moi, je pense que je vais faire un parallèle -- moi, je ne voudrais pas qu'on en vienne avec une police de l'eau, comme on a une police des vidanges à Montréal. Je pense que ce qui est plus intéressant, si on veut vraiment éduquer le public sur la consommation d'eau potable, puis je pense que ça peut s'adresser à l'ensemble du Québec, c'est vraiment d'y aller de  
2910 mesures préventives et de campagnes d'information et de sensibilisation auprès du public. Moi, je pense que c'est les mesures les plus minimums. Et quand je parle de campagne, je veux dire des campagnes soutenues. Pas une fois de temps en temps quand ça nous tente mais vraiment des campagnes soutenues.

2915 Et si jamais ces mesures-là n'aboutissent pas au résultat souhaité, moi, je pense que sans mettre des compteurs à tout le monde pour quantifier l'eau qu'on utilise, je pense qu'un moyen d'y aller, je pense, qui serait le plus efficace, ça serait via des moyens de contravention. Comme une contravention pour un char. Une contravention. Si jamais, mettons, on pogne quelqu'un après des mesures préventives, des mesures incitatives...

2920 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, mais ça prend une police.

2925 **Mme ANNE THIBAUT :**

Mais il y en a des inspecteurs municipaux, là. Ça existe déjà des inspecteurs municipaux au niveau du logement. Et c'est pour ça que ça va pouvoir me faire faire un petit parallèle avec madame la représentante de la Ville tantôt qui disait, ça m'a fait sursauter un peu  
2930 parce qu'elle disait qu'une des causes des fuites dans le système d'eau à Montréal serait probablement, dans une partie, dans un pourcentage qu'elle n'a pas nommé, dû à la défektivité des systèmes de plomberie.

Et ça m'a étonnée beaucoup parce que la Ville de Montréal a ce qui s'appelle un projet  
2935 de règlement sur le logement qui permet à la Ville, et qui a des inspecteurs attirés pour faire appliquer ce règlement-là, qui permet d'aller, suite à une plainte qui est logée, mettons, par un locataire parce qu'il y a des fuites d'eau, qui permet à un inspecteur d'aller vérifier et d'obliger le propriétaire à rendre aux normes son système de plomberie.

2940 **M. YVES BELLAVANCE :**

Je voudrais juste ajouter à votre question qu'il existe d'autres solutions aussi. Il existe des programmes - vous les connaissez sûrement - de restriction, par exemple, d'arrosage ou

2945 des programmes même dans certaines municipalités, si ma mémoire est bonne, il y a des programmes pour remplir les piscines un certain nombre de fois dans l'année, tout comme il y a d'autres possibilités de faire des taxations, par exemple, pour les gens qui ont des piscines dans certaines municipalités, qu'il y ait une légère taxation pour compenser, une taxe dédiée qui peut ensuite aller à l'utilisation de l'eau. Je pense qu'il y a d'autres voies, effectivement, comme la sensibilisation, à explorer à ce niveau-là.

2950

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

2955

**M. YVES BELLAVANCE :**

Oui. J'espère que ça va, vous aussi?

2960

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un accident de parcours. On a 362 mémoires d'auditionnés et la fatigue s'additionne, et ce qui est arrivé, c'est qu'on s'est déporté dans l'horaire cet après-midi à cause d'incidents. Alors, on va vivre avec ça.

2965

**M. YVES BELLAVANCE :**

Merci.

2970

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien correct.

Alors, j'invite, s'il vous plaît, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Bonjour, messieurs! Merci d'avoir cédé votre place tantôt. Je vais vous demander de vous identifier et de présenter votre mémoire, s'il vous plaît.

2975

**M. GILLES CHARLAND :**

2980

On s'excuse, c'est un peu nous qui avons demandé de chambouler un peu votre horaire à cause des contraintes d'agenda. Ça prend un coupable, alors c'est nous.

Je me présente, Gilles Charland, je suis vice-président de la FTQ. Je suis accompagné à ma gauche, de monsieur Claude Généreux, qui est président du Syndicat canadien de la fonction publique au Québec.

2985

**M. CLAUDE GÉNÉREUX :**

Bonjour!

2990 **M. GILLES CHARLAND :**

Et, à ma droite, de monsieur Robert Demers, qui est conseiller syndical à la FTQ.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. GILLES CHARLAND :**

3000 Alors, donc, la FTQ représente quelque 475 000 Québécois et Québécoises dans toutes les sphères de l'activité économique et dans tous les coins du Québec.

3005 Pour nous, l'eau est une ressource vitale pour l'économie encore une fois du Québec, pour les emplois qu'elle soutient, pour la qualité et la santé des citoyens. L'eau fait partie de notre patrimoine national et doit demeurer, quant à nous, sous contrôle public pour en assurer la libre disponibilité pour tous et chacun. Je vais essayer de vous faire une synthèse de notre mémoire.

3010 Cette ressource est menacée à travers le Canada par une vague de projets de privatisation des services publics, tout comme elle l'est dans le cadre des accords de libre-échange par des projets d'exportation d'eau en vrac ou des dérivations de bassin. Et, en même temps, on veut en faire un objet de consommation, donc sujet à une tarification, à un commerce, etc.

3015 Pour nous, une politique québécoise de gestion de l'eau doit d'abord et avant tout reposer sur la propriété collective de l'eau, sous le contrôle public de son utilisation et sur l'accès à une eau de qualité pour l'ensemble de la population, tout en faisant la promotion de sa conservation et de la protection du milieu.

3020 Il nous apparaît, enfin, qu'un vaste chantier de restauration et d'accroissement des infrastructures publiques de l'eau pourrait consolider notre propriété collective de cette ressource et créer de nombreux emplois durables et de qualité.

3025 La rareté croissante de l'eau à l'échelle planétaire risque de provoquer de profonds bouleversements au XXI<sup>e</sup> siècle. Les grandes sociétés et institutions financières poussent à la privatisation et à la transformation en marchandise l'eau du monde. Le Canada, en possédant plus de 20 % des réserves mondiales d'eau douce, est au centre du colimateur des émirs de l'eau. On parle ici d'un marché mondial d'au-delà de 800 milliards \$ pour les dix prochaines années dans le domaine de la gestion de l'eau.

3030

3035           Donc, la FTQ souscrit à l'idée que l'eau ne doit pas être considérée comme une simple  
marchandise et qu'un approvisionnement suffisant en eau propre pour les besoins quotidiens  
des gens est pour nous un droit humain fondamental. La privatisation, la transformation en  
marchandise et la commercialisation de l'eau ne sont pas des avenues valables de mise en  
valeur de notre ressource et la politique québécoise de l'eau devrait l'énoncer clairement en  
préambule.

3040           Nous nous sommes déjà prononcés, en consultation privée, en faveur d'une gestion par  
bassin versant des eaux. Nous avons cependant insisté pour que cette forme de régionalisation  
de la gestion repose sur une politique nationale claire de conciliation des usages pour éviter,  
sans faire de jeux de mots, que chacun tire la nappe de son côté.

3045           Il nous apparaît utile de poursuivre la réflexion sur la création d'une régie ou encore d'un  
ministère de l'eau, non seulement pour trancher les conflits d'usage mais encore pour mieux  
fournir aux citoyens et citoyennes les expertises nécessaires pour éclairer leurs décisions.

3050           Nous aurions peut-être ainsi évité des débats acrimonieux sur les eaux embouteillées  
que nous considérons comme une industrie du secteur alimentaire à valeur ajoutée, pleinement  
justifiée d'avoir sa place dans notre palette de choix d'usages et qui ne doit pas être confondue  
avec l'exportation en vrac de l'eau.

3055           La FTQ considère important de créer un guichet unique pour toute question relative à la  
gestion des eaux, capable d'arbitrer les conflits d'usage et de dispenser les expertises  
nécessaires aux citoyens et citoyennes concernés.

3060           À l'heure actuelle, les municipalités possèdent la quasi-totalité des infrastructures  
d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées. Nous les avons collectivement  
tous et toutes payées. Comme le souligne le document de consultation, c'est en moyenne plus  
de 480 millions \$ par année que nous avons consacrés à l'installation ou à la réfection de ces  
infrastructures au cours des dix dernières années.

3065           Ce sont, depuis le milieu des années 50, près de 17 milliards \$ que le gouvernement du  
Québec a dévolu aux municipalités sous forme de programmes d'assistance financière. Ça nous  
appartient donc.

              De grandes sociétés multinationales lorgnent de ce côté et poussent à la privatisation de  
ces services publics en promettant habituellement des économies aux municipalités aux prises  
avec les transferts de responsabilité imposés par le gouvernement provincial.

3070           Les expériences réalisées en France et en Angleterre sont pourtant probantes sur leur  
performance en gestion des eaux. Sans même parler de nombreux cas de corruption pour  
l'obtention de contrat, leur bilan est catastrophique à tous les égards.

3075 Depuis que l'eau a été privatisée en France en 1984, la facture des clients a augmenté de 150 % et plus de 5 millions de personnes auraient reçu de l'eau contaminée selon un propre rapport gouvernemental. En Grande-Bretagne, les factures d'eau potable et de traitement des eaux usées ont grimpé de 67 % par année en 1990 et 1994, et le nombre de familles privées d'eau, faute de pouvoir la payer, a augmenté de 50 % depuis la privatisation, aggravant les problèmes de pauvreté chez les plus démunis.

3080 La FTQ s'oppose donc à la dépossession collective que serait la privatisation de nos infrastructures et services publics d'eau.

3085 La FTQ tient comme un droit fondamental l'accès à cette ressource essentielle de vie qu'est l'eau et s'oppose à toute tarification de l'eau de consommation pour les citoyens et citoyennes, qui mènerait à une véritable tiers-mondialisation des plus démunis. On pense que là-dessus, l'éducation populaire quant à la consommation d'eau et la préservation est bien mieux garante que n'importe quelle tarification.

3090 L'argument massue des tenants de la privatisation est celui de pouvoir financer les services de gestion de l'eau à moindre frais que les pouvoirs publics, dans un contexte actuel de restriction budgétaire ou de compression.

3095 En fait, quant à nous, le financement privé des infrastructures n'est pas plus économique, les gouvernements pouvant emprunter à des taux beaucoup plus avantageux.

3100 Le Programme canadien des infrastructures a fourni à la plupart des municipalités canadiennes, jusqu'en juin 98, le soutien financier fédéral et provincial nécessaire pour construire, exploiter et entretenir les infrastructures de distribution de l'eau potable et de traitement des eaux usées.

3105 Le 2 novembre dernier, le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, faisait état d'un surplus anticipé à 93 milliards \$ au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement fédéral a ainsi annoncé, lors de son dernier discours du trône, son intention de relancer un nouveau programme d'infrastructures en 2001. On sait que l'INRS a produit un rapport indiquant qu'il y avait plusieurs milliards d'infrastructures à refaire. Alors, on pense que l'argent est maintenant là.

3110 La FTQ participe à la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec - qui est venue vous présenter un mémoire tantôt - et qui appelle au redressement du sous-investissement par un partenariat entre les trois paliers de gouvernement: fédéral, provincial et municipal.

3115 La qualité de vie de nos citoyens et l'assise économique de nos entreprises reposent sur la qualité des infrastructures de base que sont les réseaux routiers, les viaducs et les ponts, les réseaux d'aqueduc et d'égouts domestique et pluvial, les équipements de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Le niveau de détérioration de nos infrastructures a atteint un point tel

3120 que les coûts de réhabilitation et de reconstruction nécessaires suivent une croissance exponentielle. Cette tendance affectera inévitablement à moyen terme nos assises économiques, notre qualité de vie et la préservation de notre environnement, car le coût du rattrapage sera extrêmement élevé.

3125 Le niveau de création d'emplois est de 1 200 emplois créés par tranche de 100 millions \$ investis chaque année et les paliers fédéral et provincial récupèrent, par l'augmentation de leurs recettes fiscales, jusqu'à 90 % de leur contribution.

La FTQ demande donc que soit créé un fonds québécois d'infrastructures de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées, fonds dédié exclusivement à ces seules fins.

3130 Nous prenons favorablement note du dépôt du projet de Loi 73 visant la préservation des ressources en eau afin d'établir une mesure transitoire pour interdire les prélèvements d'eau à grande échelle au Québec.

3135 Selon le négociateur américain de l'Accord du libre-échange, Michael Kantor: «Lorsque l'eau est échangée comme une marchandise, toutes les dispositions de l'Accord régissant le commerce de marchandises s'appliquent.»

3140 Les dispositions de l'ALENA stipulent que les sociétés américaines et mexicaines doivent être traitées comme des sociétés canadiennes pour ce qui est de l'accès aux marchandises et aux marchés.

3145 Les investisseurs étrangers pourront donc poursuivre le gouvernement canadien si celui-ci adopte une loi qui entrave leur capacité de faire des profits même si elles n'avaient que songé à investir dans un projet. Il y a des exemples récents qui nous viennent en tête et qui démontrent clairement les dangers de cette situation.

3150 Si nous permettons l'exportation en vrac de l'eau aujourd'hui, les générations futures devront verser des milliards de dollars en compensation uniquement pour contrôler des ressources qui leur appartiennent déjà.

3155 La FTQ soutient le moratoire québécois sur l'exportation en vrac de notre eau et demande que la politique québécoise de l'eau s'oppose à toute exportation d'eau à grande échelle et amène le gouvernement à légiférer en ce sens en garantissant que la propriété et le contrôle d'eau douce au Québec demeure sous contrôle public.

La FTQ, dans le cadre actuel des dispositions des accords de libre-échange, s'oppose à toute forme d'exportation d'eau en vrac, par transport, pipeline ou dérivation de bassins versants, à des fins autres qu'humanitaires.

3160 La FTQ demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'amorcer des négociations pour exempter nommément l'eau de la définition de «marchandise» dans les accords de libre-échange.

3165 Selon certains, il faudrait privatiser les services publics municipaux afin de permettre au secteur privé de développer une expertise de gestion et d'exploitation des installations de traitement des eaux pour ensuite l'exporter.

Cette expertise du secteur public est difficilement commercialisable et constituerait un handicap majeur pour nos firmes de génie-conseil et de construction.

3170 On devrait plutôt à cet égard suivre l'exemple de ce qui a été fait à Hydro-Québec, voir comment l'expertise du secteur public pourrait être commercialisée, sans pour autant être privatisée. Et nos grandes firmes d'ingénierie de SNC et les autres sont venues au monde avec Hydro-Québec et se sont développées grâce à Hydro-Québec, et elles ont pu, aujourd'hui, développer une expertise et aller sur le marché international de scrutin. Et aujourd'hui qu'elles se sont remplies les poches, ce sont les mêmes à vouloir privatiser l'industrie qui les a mises au monde.

3180 On pense que dans le domaine de l'eau, on peut faire le même parallèle. Nous avons déjà une expertise sur le plan municipal qu'on pourrait exporter, commercialiser - je pense qu'il n'y a pas d'empêchement à ce faire - et en même temps, on pense que les firmes d'ingénierie pourraient avoir aussi leur place au soleil là-dessus.

3185 On suggère donc de revoir certaines dispositions des lois régissant les cités et villes afin de leur permettre de développer et, éventuellement, exporter leur expertise en matière de gestion de systèmes d'eau.

3190 Nous ne devons pas nous laisser endormir par une apparente surabondance d'eau au Québec. Plusieurs secteurs économiques sont fortement dépendants de l'eau pour leurs procédés de production et comme intrant dans leurs produits: agriculture, aliments, boissons, mines, pâtes et papiers, transport maritime.

3195 La baisse dramatique du niveau d'eau dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent devrait nous inquiéter plutôt que le captage d'eau pour embouteillage. 45 % de l'eau potable au Québec est puisé dans le Saint-Laurent sur le long duquel se sont alignés les industries et les grands centres urbains.

3200 Bientôt, le Programme d'assainissement des eaux municipales aura permis à 98 % de la population du Québec de voir ses eaux usées traitées. Les industries ont, au cours des dernières années, augmenté leur performance environnementale de façon significative, notamment au chapitre des rejets.

3205 Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont pointés du doigt comme étant les principales sources de pollution. Il y a, à titre d'exemple au Québec, 6 800 000 porcs en élevage, un par citoyen. Heureusement, ils ne sont pas chez nous. Ça en fait du lisier! L'utilisation d'engrais et de pesticides demeure fort peu contrôlée.

3210 S'il y a un créneau mondial pour nos firmes de génie, c'est sûrement dans l'utilisation rationnelle de l'eau et le développement des biotechnologies propres pour les cultures. Les besoins à ce chapitre sont énormes dans les pays développés et criants dans les pays en voie de développement. Voilà un beau créneau pour nos firmes d'ingénierie.

3215 Le Saint-Laurent est notre bassin versant collectif et sa protection doit être au coeur de notre politique de l'eau. La FTQ demande donc à ce que le Saint-Laurent fasse l'objet d'un ferme engagement du gouvernement de faire une priorité de sa préservation et de sa restauration, particulièrement en regard de la pollution agricole.

3220 Enfin, et en terminant, nous croyons que le plus bel engagement mondial que nous puissions faire devant la communauté internationale, à titre de fiduciaire de 3 % des réserves mondiales d'eau douce, ce n'est pas en privatisant nos services publics ni en exportant notre eau en vrac, mais bien en prenant l'engagement collectif de bien gérer et de préserver cette ressource pour les générations futures.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

3230 Merci. Votre mémoire se départage d'avec des mémoires du milieu syndical à une couple de niveaux. Ce n'est pas étonnant, la FTQ a sa couleur qui est différente. Vous avez une position très nuancée sur l'exportation d'eau entre autres. Mais expliquez-moi un peu plus longuement votre suggestion par rapport à ce que vous appelez l'exportation de l'expertise québécoise.

**M. GILLES CHARLAND :**

3235 On sait qu'entre autres les pays en voie de développement ont des réseaux, des infrastructures à développer pour permettre à tous leurs citoyens et citoyennes d'avoir accès à de l'eau potable. Alors, nous, on pense que nos ingénieurs, nos architectes, tous les gens qui ont de l'expertise dans ce domaine-là pourraient être des personnes-ressources qui pourraient être utilisées de concert avec les firmes privées pour aller bâtir des usines de filtration et d'épuration des eaux dans les différents pays en voie de développement.

3240 On a vécu ça - je faisais le parallèle - la société Hydro-Québec avait créé...

**LE PRÉSIDENT :**

3245 Je vous arrête là-dessus. Sur la construction, ça va assez bien, puisque les entreprises ont eu une expérience dans le programme d'assainissement, etc., donc, ça, ça va assez bien.

3250 Du côté de la gestion, elle est municipale. Les problèmes internationaux vont être des problèmes de construction mais vont être aussi des problèmes de gestion. S'il y a des formes de «joint venture» au niveau de la gestion, est-ce que c'est là qu'il y a un transfert de l'expertise qui pourrait être opportun et comment ça pourrait se faire?

**M. GILLES CHARLAND :**

3255 Écoutez, on sait que, entre autres, une ville comme Montréal est jumelée à quelques villes dans le monde. Alors, ça pourrait être cette forme de jumelage-là, pas nécessairement ville pour ville, mais je pense qu'une ville ou plusieurs des villes du Québec pourraient aider un certain nombre de pays qui sont plus petits à avoir une politique, je dirais, plus nationale et plus locale de leur eau.

3260 Alors, c'est dans ce sens-là. Nous avons différentes expertises qui pourraient servir un peu partout dans le monde. On ne prétend pas être les seuls mais on pourrait être un joueur important par ce biais-là, ce jumelage-là de municipalités pour développer des politiques ou pour conseiller les différents gouvernements dans ces pays-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3270 Il pourrait y avoir des prêts de services, à ce moment-là, d'experts?

**M. GILLES CHARLAND :**

3275 Ça peut être des prêts de services, ça peut être des prêts -- quand je faisais le parallèle avec Hydro-Québec, c'est un peu comme ça. Hydro-Québec a prêté des ingénieurs pendant de nombreuses années, des techniciens, des employés de métier qui ont été construire les barrages.

3280 Et, encore aujourd'hui, vous prenez l'exemple de la FTQ, Le Fonds de solidarité envoie des capitaux dans ces pays-là, investit avec l'accord des syndicats de travailleurs de ces pays-là pour justement augmenter, permettre à tous les citoyens d'avoir l'électricité, qu'il n'y ait pas d'interruption sans cesse, etc. C'est des travailleurs d'Hydro-Québec qui vont sur les lieux aider. Alors, pas juste des firmes d'ingénieurs-conseils. Hydro-Québec envoie son propre personnel dans ces pays-là.

3285 Alors, je pense que dans le monde municipal, au Québec, on a une belle expertise qui pourrait servir, à ce moment-là, sous forme de prêt de services ou de toute autre manière qui pourrait être imaginée.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3290

Monsieur Charland, j'aimerais savoir si depuis cette consultation privée dont vous nous faites part à la page 1 de votre mémoire, si vous avez réfléchi davantage sur la création d'une régie, dites-vous, ou d'un ministère de l'eau, qu'est-ce qui, selon vous, serait l'entité préférable?

3295

**M. GILLES CHARLAND :**

Je vais laisser monsieur Demers là-dessus.

3300

**M. ROBERT DEMERS :**

On a fait exprès pour lancer le mot «régie», le mot «ministère» pour atterrir avec «guichet unique». Parce que si on avait trouvé la réponse, on vous l'aurait dit avant. C'est plutôt essayer de trouver quelque chose où on puisse faire l'arbitrage des différends et des conflits d'usage. Ça pourra peut-être être une régie, peut-être un comité interministériel, peut-être quelque chose où les citoyens vont pouvoir s'adresser pour régler leurs conflits d'usage. C'est le pendant, d'après nous autres, qui est essentiel si on veut faire de la gestion par bassin versant. Parce qu'il va falloir que quelqu'un, à un moment donné, prenne des décisions dans les conflits d'usage.

3305

3310

Alors, on n'a pas la réponse régie, ministère mais, en tout cas, on a en tête quelque chose qui ressemblerait à un guichet unique là-dessus. Principalement pour régler les litiges de conflits d'usage.

3315

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Parce que plusieurs groupes, à différents endroits pendant notre périple autour du Québec, sont venus nous dire: «Oui, régie, société d'État, ça peut avoir une certaine allure mais il faut quelqu'un d'imputable à un moment donné.» C'est un peu là-dessus que je voulais élaborer avec vous autres, parce que certains disaient: «Ça peut être le ministère de l'Environnement qui siégerait au Comité des priorités mais il faut un répondant à l'Assemblée nationale.» Et sur les sociétés d'État, bien, il y a toujours l'argument de dire laquelle des deux sociétés d'État qui s'occupe de l'eau va toujours gagner sur l'autre? Est-ce que c'est celle qui fait de l'argent parce qu'elle l'utilise à des fins d'ordre économique ou si c'est l'autre qui serait éventuellement chargée de la protection de la ressource et d'être constamment en guerre avec Hydro-Québec.

3320

3325

Alors, il y avait tout ça dans les discussions et c'est pour ça que je voulais continuer à jaser avec vous, puisque vous n'êtes pas né d'hier.

3330

**M. GILLES CHARLAND :**

3335 Il n'y a pas de solution parfaite, là, on sait bien que des fois, Hydro-Québec, c'est l'État dans l'État et, des fois, plus fort que l'État et qu'un ministère. Ça a un pouvoir pas mal plus puissant que plusieurs des ministres. À part le premier, je pense que, à ma connaissance, Hydro a pas mal plus de poids que l'ensemble des ministres, avec tout le respect qu'on leur doit. Alors c'est pour ça qu'on n'a pas une solution toute faite.

3340 Mais ce qui est clair à ce niveau-là, c'est que ce soit un ministère ou une régie, il faut qu'à quelque part, soit par une législation ou un encadrement qui soit suffisamment serré, pour justement que les citoyens, à quelque part s'il y a des confrontations à avoir, qu'ils puissent s'exprimer publiquement.

3345 Et on sait que les politiciens sont toujours sensibles à l'opinion publique, alors on pense qu'avec un bon arbitrage, il y a une tribune publique pour s'exprimer, où les différents groupes dont nous sommes pourrions aller s'exprimer, le gouvernement va tenir compte de tous ces éléments-là qui lui seront soumis.

**M. CLAUDE GÉNÉREUX :**

3350 Me permettez-vous?

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3355 Oui, allez.

**M. CLAUDE GÉNÉREUX :**

3360 C'est qu'on ne veut pas choisir à l'étape actuelle parce qu'on ne veut pas être pris pour choisir entre l'imputabilité et la capacité opérationnelle. C'est pour ça qu'on fait appel au guichet unique. S'il y a imputabilité mais cependant ça se perd dans des dédales de consultation et qu'on n'est pas opérationnel dans le quotidien, alors on perd de quoi aussi. Et si, par contre, on n'est qu'opérationnel et qu'on perd l'imputabilité, alors on efface aussi, on oblitère une dimension importante.

3365 Et c'est pour ça qu'on vous relance avec l'idée du guichet unique, sans plus.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3370 J'avais une autre question et celle-là a trait à non pas la privatisation mais au voeu exprimé par certains et aussi par une entreprise qui est venue nous dire quels services elle pouvait offrir, c'est la délégation de certains services. Et, par exemple, cette entreprise - je peux vous la nommer, c'est Aqua Data, je crois bien que je ne me trompe pas - qui dit: «Nous, ce qu'on fait auprès des municipalités, c'est qu'on va leur installer leur système informatique pour vérifier celles qui n'ont pas déjà ça dans leur service de travaux publics et nous nous installons là pour trois à cinq ans.»

3375

3380 Est-ce que les municipalités qui souhaitent non pas de la privatisation et non pas du partenariat, où il y a des entreprises qui investissent et qui partagent des risques mais aussi les profits au bout de la ligne, mais qui souhaitent soit déléguer des services mais en même temps un peu de gestion de ce service-là pendant quelques années parce qu'ils n'ont pas assez de personnel, et professionnel, et autres, pour faire ces travaux-là, est-ce que ça -- comment voyez-vous ça, vous autres?

3385 **M. GILLES CHARLAND :**

3390 Nous, on pense qu'il n'y a pas tant de besoins que ça dans les municipalités quant à la gestion de leur eau potable. Et, de plus en plus, on tend vers de grands ensembles. Et c'est d'ailleurs une politique même du ministère des Affaires municipales. On connaît la guerre de clocher qui se vit dans ce monde-là, dans ce milieu-là. On n'a qu'à penser aux regroupements de municipalités que le gouvernement veut faire. Il y a déjà de la difficulté.

3395 Mais le ministère des Affaires municipales a une politique. Si, par exemple, une municipalité se présente et dit: «Moi, je veux faire mon usine de filtration», l'autre municipalité à côté dit: «Moi, aussi» puis la troisième à côté. Le Ministère a un programme où il fait une étude et il dit: «Regardez, vous allez en faire rien qu'une, elle va être un peu plus grosse, elle va coûter moins cher globalement au prorata. Au lieu d'avoir quatre usines, quatre entreprises, quatre niveaux de direction, etc. il n'y en aura qu'une seule et elle va être plus profitable.» Alors, le Ministère a déjà ces politiques-là.

3400 Alors donc, il y a déjà un bon contrôle, à notre avis, qui s'exerce. Ce n'est pas dramatique. Et ces firmes-là, bien souvent, ont bien des gadgets et tout ça et veulent vendre leur marchandise. Alors elles trouvent toutes sortes de prétextes et, bon. On pense qu'une municipalité, surtout dans le cadre actuel, je dirais, assez serré de gestion par le ministère des Affaires municipales, qu'on n'a pas besoin d'avoir de firmes privées qui viennent prendre possession et gérer ces gadgets-là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3410 Concernant la priorité que vous souhaitez voir accordée par le gouvernement au Saint-Laurent, est-ce que en dehors des dispositifs actuels, Saint-Laurent Vision 2000, le Plan d'action Saint-Laurent, est-ce que vous voyez d'autres moyens qui pourraient être adoptés ou si la planification actuelle correspond à votre priorité?

3415 **M. ROBERT DEMERS :**

3420 Il y a beaucoup de gens qui se penchent sur le Saint-Laurent. Il y a la Commission mixte qui a même tenu sa propre tournée de consultation. Mais on se rend compte que c'est assez complexe parce que, un, c'est limitrophe; deux, c'est fédéral-provincial. Et tout ce qu'on sait, c'est que ça a une importance capitale au Québec. 40 % des gens puisent leur eau potable là-

dedans. Une grande partie de notre industrie du transport dépend du Saint-Laurent. Et je pense que quand on parle de la politique de l'eau, on oublie un petit peu là-dedans que le Saint-Laurent, c'est un fleuve, puis c'est un gros, gros bassin versant.

3425 Je pense que le gouvernement du Québec devrait s'impliquer beaucoup plus directement dans la protection et la revalorisation du Saint-Laurent, puis ne pas attendre que les catastrophes arrivent en amont, pour essayer de régler en aval ce qui arrive après.

3430 La situation serait dramatique, par exemple, dans le traitement des eaux au Québec, s'il fallait qu'à un moment donné les gens aillent chercher leur eau potable ailleurs que dans le Saint-Laurent. Je pense que c'est vital pour le Québec. Les coûts seraient astronomiques d'une mauvaise gestion en amont des eaux qui se rapportent au Saint-Laurent.

3435 Moi, je pense, en tout cas, qu'on a aussi fait un bon bout de chemin au Québec. On a resserré les normes environnementales pour les industries qui rejetaient, on a investi beaucoup dans le traitement des eaux usées qui étaient rejetées dans le fleuve. Je pense que tout le monde y a fait sa place. Puis il y a toujours la question de la pollution agricole et tout ça qu'on ose rarement aborder de front. On sent la gêne des gens qui ont parlé de ce dossier-là.

3440 Mais je pense que le Québec doit faire quelque chose pour préserver le Saint-Laurent. Puis je pense que l'étape qu'il nous reste à suivre, c'est peut-être le petit bout de la pollution agricole et de maintenir la pression sur les industries pour être capable de réduire leur taux dans le Saint-Laurent. Parce que les conséquences seraient dramatiques pour les gens qui ont à gérer les systèmes de collecte d'eau potable.

3445

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, ce que je comprends bien, pour vous, la priorité à l'égard du Saint-Laurent serait la pollution diffuse agricole.

3450

**M. ROBERT DEMERS :**

3455 Présentement, ce que le Québec peut faire directement - vous me demandez ce qu'il peut faire directement, rapidement, ce qui n'est pas nouveau - probablement que ça, ça serait quelque chose à regarder de beaucoup plus près. Il y a plusieurs études toutes récentes qui ont été faites en disant que tout est beau, tout est bien. Mais quand on sait que ça prend 100 tonnes d'eau pour faire une tonne de céréales, on voit là, il n'y a pas eu d'effort de rationaliser trop trop. On dit: «Ça va bien. Occupez-vous pas de nous autres. Il n'y a pas de danger.»

3460

Mais il y a probablement là-dedans aussi un très beau champ pour les firmes de génie-conseil. Et tout ça pour des pays qui ont des problèmes, où l'eau, par exemple, vaut beaucoup plus cher qu'ici. Elle n'est pas disponible dans les nappes phréatiques directement en-dessous du terrain. Il y a un maudit beau terrain d'expertise pour mieux gérer nos nappes phréatiques ici,

3465 surtout dans l'agriculture, qu'on pourrait développer, et cette expertise-là, l'exporter par après.  
Je pense que c'est un beau giron qu'on pourrait laisser à nos firmes de génie-conseil.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3470 Le Syndicat canadien de la fonction publique, vous avez eu une approche de  
sensibilisation de la population par des moyens publicitaires. Avez-vous évalué les résultats que  
vous avez atteints avec cette initiative?

**M. CLAUDE GÉNÉREUX :**

3475 Il est tard. Vous avez faim. On pourrait ergoter longuement là-dessus mais je pense que  
-- et ce n'est certainement pas vouloir s'arroger et je ne voudrais pas justement tirer la nappe de  
notre côté plutôt que la couverture, mais je pense que la réalité même du BAPE, des  
audiences, l'intérêt de la population, je crois qu'on ne veut rien s'arroger, mais je crois qu'on a  
contribué à élever le niveau de conscience à propos des dangers qui nous guettent si l'eau est  
3480 mal gérée, si on n'y voit pas comme bien collectif. Je pourrais m'en tenir à ça.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

3485 En tout cas, ça a été une belle initiative et on vous en remercie.

**M. GILLES CHARLAND :**

3490 Et, d'ailleurs, dans nos différentes publications, on revient constamment là-dessus, sur  
la sensibilisation. On participe à différents groupes populaires et tout ça. Partout, sur toutes les  
tribunes où on peut faire notre point, on le fait.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3495 Je me risque à vous poser une petite question. Les 6 800 000 porcs, il y a quelque  
temps, je pense que ça remonte à moins d'un an, il y a quand même eu une espèce de  
consensus à une table à Saint-Hyacinthe où on a dit: «Il faut augmenter les exportations  
jusqu'en 2005.» J'aimerais bien ça vous entendre là-dessus parce que vous n'aviez pas l'air à  
être proexportation, vous.

3500 **M. GILLES CHARLAND :**

3505 Non, non, non. L'objectif, ce n'est pas d'empêcher une industrie de se développer. Au  
contraire. On pense qu'on a un beau potentiel au Québec. Mais, en même temps, c'est de  
sensibiliser les agriculteurs et de sensibiliser le développement de la recherche, comment on  
traite le purin, et tout ça. Et, à partir du moment -- parce que ça, ça pollue comme aucun autre  
produit ne peut polluer. Alors, on pense que ça peut être un créneau intéressant. On pense que  
par de la recherche, et surtout le Québec donne des beaux crédits d'impôt en recherche et

développement, alors on pense que là, il y a matière où différentes entreprises pourraient faire des projets en alliance avec l'UPA, les différents producteurs et tout ça, et c'est dans ce sens-là  
3510 que ça pourrait créer une belle synergie et, par la suite, exporter ce «know-how» là qu'on pourrait développer au Québec. Ce n'est pas incompatible.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3515 Vous aimez mieux exporter le «know-how» que les porcs.

**M. GILLES CHARLAND :**

3520 Mais ça, je ne suis pas sûr. Encore une fois, ça va être le syndrome du pas-dans-ma-cour.

**M. CLAUDE GÉNÉREUX :**

3525 Comme on dit, que ce soit dans la machine à saucisse, pour rester avec le porc.

**LE PRÉSIDENT :**

Messieurs, merci beaucoup.

3530 **M. GILLES CHARLAND :**

Ça nous a fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3535 C'est très gentil à vous. L'audience reprendra à 19 h 30.

\*\*\*\*\*

3540 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3545 ET J'AI SIGNÉ:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, S.O.**